



## PLAN DE TRAVAIL – AN 2

1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 – 31 MARS 2024

FEMMES ET ENFANTS DES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ARTISANALES  
(FEMA) – P008246

VERSION FINALE - 30 JUIN 2023



En partenariat avec  
**Canada**



**B2GOLD**

**IMPACT**

Transformer la gestion des ressources naturelles  
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés



**RIGHT TO PLAY**

**Cowater**  
International



## **PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

---

### **TITRE DU PROJET**

Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales (FEMA)

### **BUDGET TOTAL**

10 356 124 \$ CA

(Affaires mondiales Canada : 9 892 056 \$ CA - B2Gold : 464 068 \$ CA)

### **DURÉE DU PROJET**

7 mars 2022 au 31 mars 2027

### **AGENCE CANADIENNE D'EXÉCUTION**

Cowater International Inc.

©Cowater International Inc.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. GESTION DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1.1 Principaux enjeux de gestion pour l'AN 2 .....	3
1.2 Ressources humaines.....	4
1.2.1 L'équipe de projet COWATER au Mali et au Canada .....	4
1.2.2 Les partenaires d'exécution .....	4
1.3 Les ressources externes prévues pour l'AN 2 .....	4
1.4 Gouvernance du projet.....	4
1.5 Achats, logistique et sécurité.....	6
<b>Tableau 1.1 – Mécanisme d'approvisionnement et niveau d'approbation .....</b>	<b>6</b>
1.6 Communication .....	9
1.7 Gestion administrative et financière.....	10
<b>2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET – AN 2 .....</b>	<b>13</b>
2.1 Résultat Intermédiaire 1100 – Volet économique .....	13
2.1.1 Résultat Immédiat 1110 .....	13
2.1.2 Résultat Immédiat 1120 .....	15
2.2 Résultat Intermédiaire 1200 – Volet Social.....	17
2.2.1 Résultat Immédiat 1210 .....	17
2.2.2 Résultat Immédiat 1220 .....	18
2.3 Résultat Intermédiaire 1300 – Volet Gouvernance .....	20
2.3.1 Résultat Immédiat 1310 .....	20
2.3.2 Résultat Immédiat 1320 .....	21
2.4 Résultat Intermédiaire 1400 – Volet Gestion .....	22
2.4.1 Résultat Immédiat 1410 .....	22
2.4.2 Résultat Immédiat 1420 .....	23

## **TABLEAUX**

Tableau 1.1 – Mécanisme d'approvisionnement et niveau d'approbation

Tableau 1.2 – Stratégie de communication globale du Projet FEMA

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Organigramme de l'équipe du Projet FEMA

Annexe 2 : Tableau des activités planifiées et chronogramme de l'AN 2, par extrant et trimestre

Annexe 3 : Budget détaillé par catégories de coûts admissibles - AN 2

Annexe 4 : Cadre de mesure du rendement avec cibles pour l'AN 2

### LISTE DES ACRONYMES

AC	Accord de contribution
ACS +	Analyse comparée des sexes plus
AMC	Affaires mondiales Canada
AT	Assistance technique
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
BICIM	Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali
CCPE	Comité communal de protection de l'enfant
CD	Comité Directeur
CFP	Centre de formation professionnelle
CMR	Cadre de mesure de rendement
CNLTE	Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants
CT	Comité Technique
CVPA	Comité villageois de protection et d'alerte
EG	Égalité des genres
EPI	Équipements de protection individuelle
f/g	Fille/Garçon
F/H	Femme/Homme
FEMA	Femmes et enfants des communautés minières artisanales
FEMIMA	Fédération des Femmes Minières du Mali
GAR	Gestion axée sur les résultats
MA	Mines artisanales
MAPE	Mine artisanale à petite échelle
MENEFP	Ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MREE	Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PMOP	Plan de mise en œuvre du projet
PTA	Plan de travail annuel
PTA2	Plan de travail de l'An 2
PTF	Partenaires techniques et financiers
<i>RTP</i>	<i>Right to Play</i>
SSA/P	Stratégie de scolarisation accélérées ou passerelles
SCOFI	Scolarisation des filles



### SOMMAIRE

Le projet Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales du Mali (FEMA) est mis en œuvre par Cowater International Inc. (« COWATER »), agence canadienne d'exécution, en partenariat avec deux organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes, Right to Play et IMPACT. Le Projet est financé par Affaires mondiales Canada (AMC), avec qui un Accord de contribution (AC) d'une valeur de 9 892 056 \$ CA pour une durée de 5 ans a été signé le 7 mars 2022. L'An 1 du projet a consacré également la signature de l'Accord Additionnel de Financement entre COWATER et B2Gold. Ce financement additionnel s'élève à 464 068 \$ CA.

Le Projet a pour principal objectif l'amélioration du bien-être des femmes et des enfants ainsi qu'un renforcement de la gouvernance globale du secteur minier artisanal au sein des communautés d'orpaillage du Cercle de Kéniéba au Mali. Dans ce sens, les activités du Projet FEMA pallient les effets négatifs de l'exploitation minière artisanale à travers (i) l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants, (ii) l'accroissement des moyens de subsistance des femmes, (iii) la réduction du travail des enfants et de l'informalité générale du secteur de l'orpaillage. Par ailleurs, il contribuera à renforcer les capacités des autorités locales en termes de gestion du secteur de l'orpaillage : allocation des titres d'orpaillage, suivi et gestion des impacts environnementaux de l'orpaillage, réformes des politiques régissant le secteur minier artisanal.

S'inscrivant dans le cadre du Plan de mise en œuvre du Projet (PMOP), le présent Plan de travail annuel de l'An 2 (PTA2) met l'accent sur les activités techniques ainsi que la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. Le PTA2 se veut un outil de gestion opérationnelle et stratégique visant à mutualiser les efforts inter-partenaires pour une mise en œuvre efficiente des activités, et à identifier les jalons importants ainsi que le budget envisagé, en vue d'atteindre les résultats ciblés pour la période considérée.

Le présent document comprend deux sections principales. La première décrit l'approche relative à la gestion du projet FEMA et la seconde détaille sa mise en œuvre pour chacune des trois composantes, en décrivant les activités planifiées au cours de la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

Le présent PTA2 aborde seulement les extraits pour lesquels des activités sont prévues au cours de la période considérée.

Les documents suivants sont disponibles en annexes :

- Organigramme de l'équipe du projet FEMA (Annexe 1)
- Tableau des activités planifiées pour l'An 2, par extrait et trimestre (Annexe 2)
- Budget détaillé par catégories de coûts admissibles pour l'An 2 (Annexe 3)
- Cadre de mesure du rendement avec cibles pour l'An 2 (Annexe 4)



# 1. GESTION DU PROJET

## 1.1 Principaux enjeux de gestion pour l'AN 2

Considérant le contexte volatile et incertain du Mali, les enjeux de gestion sont étroitement liés aux considérations d'ordre sécuritaire. COWATER prend la sécurité de son personnel et des biens du Projet très au sérieux, et cherchera, au cours de l'An 2, à renforcer les mesures déjà en place. Dans cette dynamique, un plan de sécurité élaboré par le Responsable Sécurité, et les mécanismes de vérifications sécuritaires sont également prévus dans le Manuel de procédures du projet.

En effet, dès son commencement, le projet FEMA a pu bénéficier de la présence de COWATER au Mali, notamment à travers le projet SCOFI, également financé par AMC. Cette présence a permis, en plus d'un accès à une expertise en matière de gestion de la sécurité, de mobiliser des ressources humaines, logistiques et financières plus rapidement, dans l'optique d'aider au démarrage du projet FEMA, et par la suite de mutualiser certaines de ces ressources, au profit des deux projets.

À la suite de la mise en place des équipes du projet au niveau local et national, l'opérationnalisation des activités prévues à l'AN 1 ont fait face à certains défis liés à l'accessibilité des sites et la disponibilité des bénéficiaires locaux du projet. Ces défis, notamment soulevés lors de l'atelier de planification avec les différents partenaires de mise en œuvre du projet (IMPACT et Right To Play) ont permis de revoir la stratégie d'intervention auprès des bénéficiaires dans les zones d'intervention du projet. Ladite stratégie d'intervention, qui constitue notre première priorité, sera mieux cadrée dans les activités de l'AN2 du projet.

Une autre priorité sera de mener des campagnes de sensibilisation massive pour une meilleure compréhension des problématiques du secteur minier artisanal dans les zones d'intervention du projet. Pour ce faire, les activités de plaidoyer, de sensibilisation et de communication ont été priorisées dans le PTA 2 du projet. Il s'agira également de mener des activités de plaidoyer sur la révision du code minier en cours à travers le renforcement de capacités des OSC et organisations féminines dans le secteur minier pour une meilleure prise en compte des problématiques genre et du travail des enfants. Pour ce faire, ces activités seront appuyées par les structures institutionnelles locales et nationales à travers le Comité technique et le Cadre de concertation locale.

COWATER va mettre en œuvre les activités en collaboration avec des partenaires d'exécution. Un processus de coordination efficace, au Canada et localement, permettant d'assurer le partage et la diffusion des informations clés et un bon agencement des activités représentent des facteurs clés afin d'assurer que l'équipe de mise en œuvre est fonctionnelle et capable de mobiliser les ressources du Projet de manière efficace. C'est dans cette optique qu'un atelier de planification regroupant les équipes des trois (3) organisations responsables de la mise en œuvre a été réalisé en avril 2023. Enfin, les activités ne peuvent se réaliser ni les résultats être atteints sans l'implication et la collaboration des bénéficiaires et des autorités administratives locales et nationales. Cette collaboration est d'ailleurs renforcée au moyen du comité technique au niveau national et du cadre de concertation établi au niveau local.

Un autre enjeu sera d'effectuer un suivi efficace des activités afin de mieux cadrer les cibles et atteindre les résultats escomptés. Pour ce faire, un budget sera consacré aux activités de suivi

évaluation et un outil de suivi sera adopté afin de mieux suivre et documenter les réalisations du projet, notamment en se dotant d'une base de données adéquate pour les besoins du projet.

### 1.2 Ressources humaines

#### 1.2.1 L'équipe de projet COWATER au Mali et au Canada

La mise en œuvre du projet FEMA est assurée par une équipe locale, appuyée par le siège au Canada. Le détail de la composition de l'équipe ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des membres ont été précisés dans le PMOP. L'ensemble des postes prévus dans l'organigramme ont été pourvus au cours de la première année. Pour rappel, l'organigramme de l'équipe du projet FEMA est présenté à l'**Annexe 1**.

#### 1.2.2 Les partenaires d'exécution

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FEMA, COWATER collabore avec IMPACT et Right To Play (RTP), deux organisations non gouvernementales basées au Canada.

RTP a la responsabilité des thématiques relatives au travail des enfants, à leur (re)scolarisation et à la mise en place des mécanismes de protection et de préservation de leurs droits. Pour la mise en œuvre du projet FEMA, RTP a mis en place une organisation composée d'un gestionnaire de projet, d'un comptable et de deux facilitateurs(trices) terrain, tous basés à Kéniéba. Ces ressources bénéficient également de l'accompagnement du spécialiste de la protection des droits des enfants et de la spécialiste en suivi-évaluation de RTP au niveau national.

IMPACT a la responsabilité des thématiques liées à la création et la structuration des groupements de femmes, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes et adolescentes. IMPACT intervient également sur certains aspects de gouvernance, notamment la protection de l'environnement, à travers l'introduction de techniques d'exploitation et de traitement plus sécuritaires et respectueuses de l'environnement. En termes de ressources humaines, Impact s'appuie sur l'expertise d'un (1) gestionnaire de projet (également chef de l'antenne de Kéniéba) et de quatre (4) agentes de développement communautaire (un par commune d'intervention).

### 1.3 Les ressources externes prévues pour l'AN 2

Certaines activités prévues au cours de l'An 2 nécessiteront le recours à des expertises externes, qui interviendront en qualité de consultants. Ces prestataires nationaux, parfois avec l'appui des ressources canadiennes de l'équipe de projet, conduiront des missions liées, entre autres, à la collecte des données sur l'analyse comparée des sexes (ACS +), à la cartographie des acteurs et l'analyse de l'économie politique et des conflits dans la zone, à l'évaluation des besoins de formation des groupements de femmes, aux activités de renforcement de capacités en termes d'autonomisation économique ainsi qu'à l'analyse du cadre réglementaire sur le secteur minier artisanal. La conduite de l'étude environnementale du projet demandera un appui similaire.

### 1.4 Gouvernance du projet

La cérémonie officielle de lancement du projet FEMA s'est tenue le 24 novembre 2022 à Bamako. Les partenaires institutionnels du Projet, à savoir le ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau (MMEE); le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF); le ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP), et l'Ambassade du Canada étaient tous représentés. La cérémonie a été l'opportunité pour les

différentes parties prenantes d'acquiescer plusieurs informations sur les objectifs, cibles et approches du projet. Les autorités maliennes ainsi que l'ambassade du Canada au Mali ont réaffirmé leur soutien à l'agence d'exécution pour une mise en œuvre effective du projet. Les sections ci-dessous portent sur les réalisations de l'AN 1 et les futures activités des organes prévues à l'AN 2 du projet.

### ***Comité Directeur***

Le Comité directeur (CD) est l'organe de gouvernance, de suivi et d'orientation stratégique du Projet. Les membres du CD sont l'AMC, le ministère des Mines et de l'Énergie et de l'Eau, le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale ; et la compagnie minière B2Gold. COWATER assure le secrétariat du CD et est représenté par le directeur et/ou le gestionnaire principal au Canada ainsi que le chef d'équipe du projet FEMA. COWATER représente les différents partenaires de la mise en œuvre du Projet. Le CD est coprésidé par le ministre des Mines et l'Ambassadeur du Canada au Mali.

Le premier CD, tenu le 31 janvier 2023, a permis de présenter et valider le Plan de mise en œuvre du Projet ainsi que le PTA1 et les activités prioritaires. Il a également permis de mieux cadrer les missions et responsabilités du Comité Directeur. Pour l'An 2 du projet, il s'agira de tenir la deuxième réunion du Comité Directeur qui se tiendra en juin 2023. Cette réunion permettra également de valider le PTA2 et d'effectuer une présentation du Rapport annuel 1. Les termes de référence élaborés ont été transmis aux différentes parties prenantes. Dans le même sens, il s'agira également de soumettre au CD le Manuel de procédures finalisé du projet FEMA.

### ***Comité Technique***

Le Comité Technique (CT) constitue l'organe consultatif impliqué dans les aspects opérationnels du Projet. Il participe aux réflexions sur l'exécution des activités, émet des recommandations, se tient informé des progrès réalisés et s'assure de l'atteinte des résultats attendus et de leur pérennisation. La présidence est assurée par le ministère de Tutelle.

Le premier Comité Technique, tenu le 4 mai 2023, a permis de valider le PTA 2 du projet avec quelques recommandations mineures portant sur les structures impliquées. L'objectif pour l'AN 2 du projet consiste à établir une coordination adéquate avec ledit Comité Technique afin d'avoir une implication forte des structures de tutelle dans la mise en œuvre efficiente des activités du projet. Il s'agira également, pour ce comité, d'effectuer ce travail de suivi et d'évaluation des activités du projet au niveau national, afin d'assurer un lien avec les politiques nationales sectorielles. La prochaine rencontre du comité technique est prévue pour la mi-année, afin de revoir les progrès accomplis et ajustements nécessaires sur la base des progrès réalisés à cette date.

### ***Comité de concertation locale***

Comme son nom l'indique, le Comité de concertation locale (CCL) est un organe mis en place par le Projet au niveau du Cercle de Kéniéba et ayant pour principal objectif d'informer les autorités administratives et coutumières locales, des activités planifiées et des résultats atteints. Le CCL est composé des représentants de la Préfecture, du Conseil de Cercle, des Mairies, des services déconcentrés de l'État (CAP, SLPFEF, SLDSES), des OSC (Organisations des femmes, Organisations des orpailleurs, Organisations des jeunes) et autorités coutumières des communes ciblées. Ce cadre de concertation a été mis en place le 20 mars 2023, dans le cercle de Kéniéba, avec une participation de 52 personnes dont 11 femmes. Le préfet du Cercle de Kéniéba assure la Présidence du Cadre de Concertation Locale

Une prochaine réunion du CCL sera tenue après validation du premier rapport annuel et du plan de travail de l'AN 2 afin d'exposer les activités clés qui seront mises en œuvre dans la zone cible et mobiliser les partenaires du projet autour de leur réalisation. Cela sera également suivi d'une rencontre de mi-parcours plus tard dans l'année.

### 1.5 Achats, logistique et sécurité

COWATER a présenté, dans le cadre du PMOP, les grandes lignes de son plan d'approvisionnement, qui décrit notamment les procédures d'achat de biens et de services (**Voir Tableau relatif au niveau d'approbation ci-dessous extrait du manuel de procédure du projet**).

En termes de fournitures et d'équipements, le projet FEMA a reçu une grande quantité de biens mobiliers (armoires, chaises, un (1) véhicule, etc.) de la part du projet « *Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali* » (RPPFM), également mis en œuvre par COWATER et clôturé en décembre 2021. Une partie de ce mobilier a servi à meubler le bureau de Kéniéba. Les articles manquants, tels que les ordinateurs portables, imprimantes, téléphones, etc., ont été acquis selon les procédures établies. Les membres de l'équipe ont également reçu tout le matériel et l'équipement nécessaires pour l'exécution des activités. Deux (2) véhicules ont été acquis pour les besoins du projet et les activités au niveau de Kéniéba, en sus de l'acquisition de six (6) motos pour les déplacements des agents de développement communautaires et les facilitateurs terrain dans les communes du projet.

Tel que mentionné plus haut, les équipes des projets FEMA et SCOFI ont déménagé ensemble dans de nouveaux locaux, afin d'offrir au personnel un cadre de travail plus adéquat, tout en permettant de rationaliser les charges de location et de fonctionnement et de renforcer les procédures de sécurité. Celles-ci comprennent, entre autres, des contrôles d'accès plus rigoureux des visiteurs par une agence spécialisée, des équipements de géolocalisation des véhicules des projets en déplacement, un système d'alerte par SMS, des activités de renforcement de capacités du personnel en matière de sécurité, etc. Sur le plan logistique et sécuritaire, lorsque des déplacements sont prévus, des dispositions spécifiques sont prises par l'équipe de Projet. Ces mesures seront ajustées tout au long du Projet en fonction de l'évolution du contexte. En sus, un plan de sécurité a été mis en place afin de mieux appréhender les questions sécuritaires. Ce plan de sécurité s'applique aux deux (2) projets, SCOFI et FEMA.

Pour les besoins administratifs du local, un document de partage de coûts a été établi entre les deux projets qui définissent la contribution de chacun dans les couvertures des dépenses opérationnelles.

**Tableau 1.1 – Mécanisme d'approvisionnement et niveau d'approbation**

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation <sup>1</sup>
Comparaison verbale des prix (1-2 fournisseurs)	Jusqu'à 150 000 FCFA	Contact verbal auprès de fournisseurs potentiels pour obtenir des prix	Chef d'équipe Responsable Financier	Cette procédure est typiquement pour les menus achats de bureau ; pour des besoins plus ou moins fréquents pouvant être

<sup>1</sup> Pour tout achat dont la valeur excède CAD 15 000, on doit soumettre un formulaire de non-objection au siège du Projet avant de procéder à l'achat.

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation <sup>1</sup>
				payés à partir de la petite caisse. Un minimum de deux (2) prix doit être obtenu. La demande doit être documentée à l'aide des formulaires <i>Demande d'achat</i> et <i>Formulaire de comparaison des prix</i> (voir Annexe M) (par exemple : fournitures de cuisine, toner pour imprimante, papeterie, etc.)
Comparaison des prix (3 fournisseurs)	De 150 001 à 450 000 FCFA	Obtenir des devis écrits des fournisseurs	Chef d'équipe Responsable Financier	Procédure pour les articles standards du commerce qu'on trouve vendus chez la plupart des marchands. Obtenir un minimum de trois (3) devis écrits de fournisseurs sélectionnés de manière compétitive et ouverte. Les devis obtenus sont conservés pour audit. Sauf exception, les biens achetés sont des biens standards, vendus et disponibles sur le marché. Une explication doit être fournie dans le cas où moins de 3 devis sont obtenus des fournisseurs sollicités. L'achat doit être documenté à l'aide des formulaires <i>Demande d'achat</i> et <i>Formulaire de comparaison des prix</i> (voir Annexe M).
Demande de devis	De 450 001 à 5 000 000 FCFA	Obtenir devis écrit des fournisseurs	Chef d'équipe	Procédure pour les achats plus large. Obtenir un minimum de trois (3) devis écrits de fournisseurs sélectionnés de manière compétitive et ouverte. Les devis obtenus sont conservés pour audit. Sauf exception, les biens

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation <sup>1</sup>
				<p>achetés sont des biens standards, vendus et disponibles sur le marché.</p> <p>Une explication doit être fournie dans le cas où moins de 3 devis sont obtenus des fournisseurs sollicités.</p> <p>L'achat doit être documenté à l'aide des formulaires <i>Demande d'achat</i> et <i>Formulaire de comparaison des prix</i> (voir Annexe M).</p>
Appel d'offres sur invitation <sup>2</sup>	Au-dessus de 5 000 001 FCFA	Offre complète qui répond à toutes les exigences énoncées dans l'invitation à soumettre une offre	Directeur de projet	<p>Demande écrite en bonne et due forme d'un minimum de trois (3) soumissions. Les invitations à soumettre une offre sont émises de manière compétitive et transparente à des fournisseurs qualifiés. Les documents et offres sont conservés pour audit. Les biens achetés peuvent être ou non standards. Le choix du fournisseur est entièrement fait sur la base du prix / coût.</p>
Appel à la proposition	Au-dessus de 5 000 001 FCFA	Offre complète qui répond à toutes les exigences énoncées dans l'invitation à soumettre une offre	Directeur de projet	<p>Demande écrite en bonne et due forme d'un minimum de trois (3) soumissions. Cette procédure est utilisée lorsque les biens achetés ne sont pas disponibles sous format standard et sont plus complexes du point de vue technologique. Les propositions reçues sont conservées pour audit. Le choix du fournisseur ne peut pas être fait uniquement sur la base</p>

<sup>2</sup> Rédiger des termes de référence qui sont très exhaustifs. À partir de l'élimination des offres qui ne répondent pas aux exigences énoncées, considérer le prix.

Type de sollicitation	Valeur approximative	Format des devis	Approbation	Procédure de sollicitation <sup>1</sup>
				du prix, d'où la méthode utilisée.

**Remarque 1 :** Pour les contrats et les achats supérieurs à 5 000 000 FCFA, un formulaire d'approbation "sans objection" du siège sera nécessaire après que les évaluations seront effectuées et avant que les contrats ne soient finalisés ou que les commandes ne soient passées à l'organisation retenue. Un échange de courriels est acceptable.

**Remarque 2 :** Les paiements dont le montant est supérieur à 5 000 000 FCFA peuvent être effectués à partir du siège si le service finance terrain n'a pas les disponibilités nécessaires. (Voir aussi la section 13.1 relative à la gestion du compte de banque).

## 1.6 Communication

Le projet FEMA est une initiative qui vise à influencer positivement les décisions relatives à la situation des femmes ainsi que le bien-être des enfants et adolescent(e)s en zone minière. Il contribuera à faciliter l'adoption de politiques et à inciter des changements de comportements en termes de présence des enfants sur les sites et d'autonomisation économique des femmes dans le Cercle de Kéniéba.

Pour atteindre ces objectifs, le projet FEMA devra se baser sur une communication de proximité avec les parties prenantes. Cela permettra, d'une part, d'informer sur les avancées et activités réalisées par le Projet et, d'autre part, de sensibiliser les populations locales sur l'importance de l'autonomisation des femmes, non seulement en zone minière artisanale, mais aussi dans tous les domaines et secteurs d'activité. Cette approche de communication facilitera également le partage d'informations sur les effets néfastes du travail des enfants ainsi que les retombées économiques que pourrait générer le secteur minier artisanal lorsqu'il est bien encadré.

À ce titre, la communication durant l'AN 2 vise à obtenir un double résultat :

- Les parties prenantes connaissent les objectifs du Projet, ce qui facilitera son appropriation et favorisera les changements ;
- Les acteurs locaux et nationaux sont sensibilisés sur la problématique du travail des enfants sur les sites, sur la nécessité d'adopter des politiques générées dans le secteur minier et sur le respect du code minier.

La stratégie ci-dessous sera considérée dans le cadre du volet communication.

**Tableau1.2 – Stratégie de communication globale du Projet FEMA**

STRATÉGIE DE COMMUNICATION				
	Parties concernées	Principaux objectifs	Mécanisme de communication mis en place	Commentaires
Communication interne	Cowater International	❖ Assurer une coordination efficiente	❖ SharePoint ❖ Document collaborative	Afin de faciliter la collaboration entre Cowater et les partenaires de mise en œuvre du
	Impact			

	<b>Parties concernées</b>	<b>Principaux objectifs</b>	<b>Mécanisme de communication mis en place</b>	<b>Commentaires</b>
	Right To Play	<p>des activités du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maintenir la transparence dans la mise en œuvre des activités et le partage d'information</li> <li>❖ Assurer une coordination sécuritaire dans la mise en œuvre des activités du projet</li> <li>❖ Assurer une collaboration adéquate dans le traitement des informations et des documents partagés</li> <li>❖ Assurer le suivi efficient des activités du projet</li> <li>❖ Faciliter les relations inter-partenaires</li> </ul>	<p>« Ways of Working »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réunion de coordination mensuelle inter-partenaire</li> <li>❖ Réunion hebdomadaire d'administration et de suivi des activités</li> <li>❖ Mise à jour hebdomadaire de la situation sécuritaire</li> </ul>	<p>projet FEMA (IMPACT, Right To Play), un document de travail a été élaboré « Ways of Working ». Ce document a pour objectif de clarifier les mécanismes de coordination des activités du projet entre les différents partenaires afin de créer une meilleure synergie. Il intègre les contributions, les mécanismes de tenue des réunions ainsi que la gestion des plaintes. En sus de ce document, Cowater a mis en place également une base de données SharePoint sur laquelle toutes les informations et les documents de travail sont sauvegardés. Le SharePoint permet également de faciliter le travail interactif, notamment sur l'élaboration des rapports annuels, budgets et plan de travail.</p>

## **1.7 Gestion administrative et financière**

Sur le plan administratif et financier, l'équipe est complète tant dans les bureaux de Bamako qu'à Kéniéba. Les différents comptes bancaires sont également opérationnels.

Le Manuel des procédures administratives et financières du projet FEMA encadre l'ensemble des directives en vigueur en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières, entre autres. Son contenu fut mis à jour, afin de s'assurer d'avoir en place tous les systèmes et outils permettant une reddition de comptes efficace et transparente.

Le Projet a lancé des démarches au cours du premier semestre de l'AN1 en vue de sécuriser la contrepartie du financement incombant à COWATER. La compagnie minière B2Gold s'est ainsi

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

---

engagée à apporter un financement, qui permettra de répondre en totalité au montant requis. L'accord encadrant ce financement additionnel a été signé par COWATER et B2Gold en décembre 2022. Les premiers virements de la contribution tierce de B2Gold furent reçus par l'Agence d'exécution du projet.

Les prévisions budgétaires pour l'AN 2 peuvent être consultées à l'**Annexe 3**. Le budget total prévu est de 2 486 676 \$ CA, reflétant l'atteinte du plein niveau de mise en œuvre du projet suivant la conclusion de la phase de démarrage et le lancement de la mise en œuvre des activités à l'année 1.



## 2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET – AN 2

Cette section présente, par composante, le travail planifié pour l'AN 2, et plus précisément pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024.

L'**Annexe 2** présente le détail des activités prévues ainsi que le calendrier d'exécution.

### 2.1 Résultat Intermédiaire 1100 – Volet économique

**« Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba »**

Le cours actuel de l'or sur le marché international, dû entre autres à la demande croissante pour ce métal, pousse un nombre important de personnes (hommes, femmes et enfants) à tenter leur chance sur les sites d'orpaillage. Bien qu'il s'avère difficile d'estimer de manière précise la contribution économique du secteur, il est évident que l'orpaillage est une alternative au chômage des jeunes et un moyen permettant à plusieurs d'entre eux d'accéder à des opportunités économiques. Il représente l'une des principales sources de revenus pour les populations locales de Kéniéba.

Au Mali, les activités d'orpaillage sont dominées par les hommes, qui ont accès aux activités les plus lucratives et détiennent les autorisations d'exploitation auprès des instances coutumières (même si le code minier en vigueur donne cette prérogative aux communes rurales). Les femmes n'ont accès qu'à des activités secondaires, pénibles et moins rémunérées, telles que les travaux de nettoyage, de traitement, de séparation de la boue et de l'or et de transport. L'amélioration de leur situation économique passerait essentiellement par l'introduction de nouvelles techniques pour le traitement de l'or, le renforcement des capacités en négociation et communication, la mise en réseau des femmes et l'initiation à d'autres activités économiques (agriculture, élevage, restauration, etc.).

Aussi, l'approche du projet FEMA pour améliorer l'autonomisation économique des femmes combine le renforcement de leurs capacités, non seulement dans le cadre de l'exploitation artisanale de l'or, à travers des pratiques plus sécuritaires et respectueuses de l'environnement, mais également dans le développement d'activités économiques alternatives.

#### 2.1.1 Résultat Immédiat 1110

**Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba**

**1111. Appui fourni à la création et à la structuration des groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba**

Les observations ainsi que les échanges avec plusieurs parties prenantes confirment un manque d'organisation des femmes en groupements. L'absence de groupements de femmes, ou leur faible organisation, ainsi que le caractère informel des activités limitent l'accès des femmes à la terre, aux équipements et au crédit auprès des institutions financières.

Pour remédier à cette situation, l'approche du Projet consiste à contribuer à l'autonomisation des femmes sur les sites d'orpaillage en encourageant une meilleure organisation des groupements

de femmes. Ceci facilitera leur mise en relation avec les institutions de financement ainsi qu'avec les compagnies minières.

Dans le cadre des activités prévues à l'AN 2, le Projet poursuivra les travaux déjà entamés en vue de cartographier et sélectionner les groupements de femmes à appuyer (1111.2). Dans le souci de proposer des solutions adaptées, le diagnostic technique et organisationnel desdits groupements sera établi (1111.3).

À la suite de l'évaluation des besoins des groupements de femmes (Diagnostic technique et organisationnel), en collaboration avec la FEMIMA, le projet engagera le processus de restructuration organisationnelle de chaque groupement, selon leurs besoins spécifiques (1111.4 et 1111.5).

Ces activités sont hautement stratégiques pour le Projet, car elles constituent le socle de l'intervention en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, et permettront de proposer des solutions adéquates en appui aux femmes. La structuration des groupements de femmes dans les zones d'intervention du Projet prendra en considération les dynamiques locales ainsi que les travaux réalisés dans le cadre d'autres projets.

À terme, la mise en œuvre de ces activités permettra de structurer 20 groupements, ce qui bénéficiera directement à un minimum de 500 femmes (moyenne de 25 femmes par groupement).

### **1112. Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes**

Les capacités d'épargne et d'accès au financement des femmes minières est très faible et cela les empêche d'investir dans l'amélioration de leurs conditions. Pour apporter une solution, le Projet appuiera la formation de groupes d'épargne au sein des groupements de femmes bénéficiaires. Cela permettra notamment de mutualiser l'épargne en vue de l'investir dans l'achat de matériels sécuritaires, d'explorer des alternatives économiques, et de contribuer à la scolarisation des enfants.

Pour y parvenir, l'approche adoptée par le projet consiste à (i) sensibiliser les communautés et outiller les femmes, et (ii) accompagner la mise en place des AVEC au sein des groupements de femmes. Ainsi, en parallèle de la campagne de sensibilisation des groupements de femmes et des communautés sur le concept des AVEC (1112.1 et 1112.3), des plusieurs sessions de formation seront organisées sur le développement de règles de gestion des AVEC (1112.2). Le projet procédera également à l'approvisionnement et à la distribution du matériel nécessaire au lancement des AVEC et fournira un accompagnement aux femmes pour la mise en place, la gestion et le suivi des AVEC (1112.4), et apportera des conseils sur les opportunités d'investissement (1112.5).

Au terme de l'AN 2, un nombre total de 20 AVEC seront mis place, avec au moins 500 participantes.

### **1113. Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA**

Les retombées de l'orpaillage pour les femmes pourraient croître considérablement à travers l'introduction de nouvelles méthodes et techniques pour la détection des filons ainsi que pour le traitement de l'or. Au cours de l'AN 2, il s'agira de poursuivre les actions déjà entamées et dresser un inventaire des techniques utilisées actuellement par les femmes sur les sites miniers artisanaux, déterminer leur efficacité, les risques liés à leur utilisation, et leur pertinence (besoin ou non de les remplacer) (1113.1). À terme, une description détaillée des activités des femmes dans la chaîne de production de l'or sera élaborée. Cela permettra de mieux comprendre le processus de traitement de l'or et plus particulièrement le rôle des femmes, afin d'identifier des

mesures et techniques mieux adaptées, respectueuses de la santé des femmes et de l'environnement (1113.2). Le projet appuiera l'introduction de ces nouvelles techniques à travers l'élaboration des modules de formation (1113.3) et l'organisation des sessions de formation suivant l'approche en cascade (1113.4). Cela permettra de disposer d'un noyau de formatrices qui bénéficieront de l'accompagnement du projet pour la dissémination de la formation aux femmes des communautés minières.

Au terme de l'AN 2, un nombre minimal de 30 formatrices seront formées sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement.

### **1114. Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes**

L'orpaillage est une activité à forte intensité de travail manuel et physique. Depuis quelques années, on assiste à l'introduction d'équipements tels que les concasseurs, les tapis de triage, les pompes à eau et les groupes électrogènes. Certains orpailleurs utilisent également des détecteurs de métaux ainsi que des Équipements de protection individuelle (EPI).

Les femmes sont généralement en marge de l'utilisation de ces équipements à cause, d'une part, des moyens financiers limités dont elles disposent pour pouvoir se les procurer et, d'autre part, parce qu'elles interviennent dans des sections de la chaîne où l'utilisation des EPI n'est pas jugée nécessaire. Le problème d'accès aux équipements affecte la situation économique des femmes ainsi que leur bien-être.

Les efforts prévus permettront de faciliter les échanges entre les fournisseurs d'équipements et les groupements de femmes (1114.3), à travers notamment l'établissement d'accords/contrats de subvention de ventes (1114.4). À cet effet, des investigations seront entreprises pour mieux connaître les fournisseurs et sélectionner, suivant des critères prédéfinis, ceux qui pourront collaborer avec le projet et les groupements de femmes (1114.1). Le projet appuiera les fournisseurs sélectionnés à définir et mettre en œuvre des plans d'entreprises ciblant spécifiquement les groupements de femmes (1114.2).

La mise en œuvre des activités prévues permettra de sélectionner 12 fournisseurs d'équipements (3 par commune) et d'établir des accords commerciaux visant à faciliter l'accès des femmes, membres des groupements bénéficiaires, aux équipements requis dans le cadre de leurs activités.

### **2.1.2 Résultat Immédiat 1120**

#### **Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba**

### **1121. Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA**

Les opportunités d'emploi pour les femmes et les adolescent(e)s de la zone de Kéniéba sont faibles à cause du manque de diversification des secteurs d'activité, qui se résument principalement aux mines, au commerce et à l'agriculture, mais aussi à cause du manque de qualification professionnelle.

Le Projet contribuera au développement du capital humain de la zone à travers l'organisation de sessions de formation qualifiante dans des secteurs alternatifs. Pour ce faire, une analyse des expériences antérieures a été faite à l'AN 1. Elle a permis de tirer les leçons des précédentes expériences (échecs, succès, contraintes, avis des parties prenantes, etc.), ce qui servira de

balises pour la conception du cadre opérationnel dans lequel les activités se dérouleront avec l'implication des parties prenantes.

Au cours de l'AN 2, le projet poursuivra ses efforts visant à définir un cadre formel de collaboration avec le CFP Tambaoura. Ce cadre sera matérialisé par la signature d'un protocole de partenariat formel (1121.2) qui devra inclure un volet relatif à la formation qualifiante de personnes vulnérables, y compris des adolescent(e)s (1121.6). Le projet fournira également un appui technique et financier pour rendre le CFP Tambaoura opérationnel (1121.3). En parallèle à ces activités, une campagne de sensibilisation sera menée auprès des adolescentes pour promouvoir les secteurs alternatifs (1121.4). Pour ceux qui seront intéressés par ces secteurs, le projet appuiera l'élaboration des modules de formation adaptés et l'organisation des sessions de formation. Ces formations se poursuivront sur toute la durée du projet.

Un dispositif sera mis en place pour suivre l'évolution de la carrière professionnelle des apprenants/finissants. Cela permettra de les accompagner à développer les activités alternatives entamées.

Au terme de l'AN 2, le projet vise un nombre minimum de 62 femmes et adolescentes formées sur les secteurs alternatifs (¼ de la cible totale).

### **1122. Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupes de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba**

L'une des barrières au développement de liens commerciaux entre les compagnies minières industrielles de la zone d'intervention et les femmes est le caractère informel des activités entreprises par ces dernières et leur non-conformité à certains standards de commercialisation. La situation actuelle des femmes minières dans les zones d'intervention ne facilite pas leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement des mines industrielles. Pour remédier à cette situation, le projet identifiera les femmes et adolescentes travaillant dans les mines artisanales qui souhaitent évoluer vers des secteurs alternatifs et les appuiera dans leur formalisation en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (1122.1). Elles bénéficieront également de formations de base permettant une gestion minimale des MPME créées (1122.2). Les thématiques de formation prévues portent notamment sur le montage de projet, la comptabilité de base, le marketing, l'accès au crédit.

Le projet œuvrera également à mettre en place un dispositif pérenne de suivi des MPME créées (1122.3). Cela permettra de les accompagner à développer leurs activités.

Au terme de l'AN 2, le projet vise un nombre minimum de 62 femmes et adolescentes formées à la création, à la gestion et à la formalisation des groupes de femmes en MPME (¼ de la cible totale).

### **1124. Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles**

Afin de mutualiser les expériences et d'optimiser les chances de réussite des MPME, le Projet envisage la mise en place de deux centres d'incubation. Cela permettra d'assurer un appui/ accompagnement adéquat aux MPME qui seront créées. À cet effet, faisant suite à l'état des lieux des centres d'incubation et initiatives similaires dans la zone de Kéniéba réalisé au cours de l'AN 1 et qui a fait ressortir la présence de 8 centres, le projet procédera à l'évaluation des besoins des Centres d'incubation existants afin de les mettre à niveau en adéquation avec les besoins de MPME créées et les conclusions des études de faisabilité et environnementale (1124.3).

La mise en œuvre des activités prévues à l'AN 2 permettra de produire les études de faisabilité et environnementale requises, et aussi d'adopter un plan de travail pour la mise en œuvre des recommandations et l'établissement/réhabilitation des centres d'incubation.

### 2.2 Résultat Intermédiaire 1200 – Volet Social

**« Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba »**

#### 2.2.1 Résultat Immédiat 1210

**Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba**

##### **1211. Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre**

Certaines normes socioculturelles tendent à renforcer les discriminations négatives envers les femmes et/ou encourage le travail des enfants sur les sites miniers artisanaux. Combattre ces pratiques nécessite un changement de paradigme à plusieurs niveaux.

Le Projet compte organiser des activités de sensibilisation sur l'importance d'un traitement genré dans le secteur minier artisanal, ainsi que le respect des textes de loi sur l'égalité des genres. Le Mali est également signataire de plusieurs accords internationaux interdisant le travail des enfants. Cependant, il est à noter que la grande majorité de la population, particulièrement en zone d'orpaillage, ne connaît pas ces engagements pris par le gouvernement malien. Par ailleurs, la préservation des droits des enfants est une aspiration endogène que les autorités maliennes ont actée à travers la mise en place de la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants (CNLTE) et l'adoption de plusieurs politiques de lutte contre la pratique.

Dans le cadre de cet extrant, au cours de l'AN 2, l'étude genre ACS+ globale et l'analyse conflit permettront d'appréhender les coutumes locales, attitudes et normes sociales qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes dans les zones minières (1211.1). Ces études permettront d'identifier les éléments qui vont permettre, dans un second temps, d'élaborer les stratégies et approches de communication d'une part sur le travail des enfants, et d'autre part sur les normes sexospécifiques limitant la participation productive et sûre des femmes à l'exploitation minière artisanale (1211.2). Par ailleurs, le Projet compte également mener des campagnes de sensibilisation à travers les radios locales pour une mise en œuvre efficiente desdites stratégies et approches élaborées (1311.3). En outre, pour l'atteinte des résultats de l'extrait, 44 membres de groupe de plaidoyer de défense locaux identifiés seront formés sur les techniques de plaidoirie ainsi que 40 membres de clubs d'enfants sur les droits et protection de l'enfant. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de l'appui offert aux groupes de plaidoyers locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation (1211.4).

##### **1212. Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG**

Le genre et la protection des enfants constituent des problématiques sensibles, tant dans les communautés qu'au plan national. Les efforts institutionnels ont permis l'adoption de la politique nationale sur le genre, l'interdiction et la pénalisation du travail des enfants. Afin de mieux intégrer ces différentes politiques et stratégies gouvernementales, des programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection et des stratégies de prévention du travail incluant les problématiques genre seront développés (1212.1). Il s'agira également d'assurer la formation de 18 formateurs identifiés dans les différentes structures de tutelle. Ces activités de formation des

formateurs (1212.2) permettront d'appuyer les services techniques et les OSC sur les programmes développés (1213.3). Dans cette dynamique, le projet prévoit de former 35 formateurs des services techniques locaux et autres personnes-ressources identifiées.

### **1213. Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des Comités villageois de protection et d'alerte (CVPA) de manière sensible au genre**

L'identification des cas de travail des enfants dans le secteur minier artisanal est essentielle afin d'adopter des réponses adéquates. Dans ce sens, une assistance technique sera offerte aux CVPA afin de leur faciliter ce travail d'identification. Pour ce faire, un module de formation sera élaboré en collaboration avec les services techniques (1213.1) et des formations techniques seront effectuées au profit des formateurs – services techniques – (1312.2). Celles-ci visent à former 36 membres des CCPE sur la mobilisation des ressources. Il s'agira également d'appuyer la formation des membres des CVPA par les services techniques (1213.3) afin de faciliter l'élaboration des plans d'action annuels par les CVPA (1213.4) et les accompagner dans sa mise en œuvre (1213.5).

### **1214. Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de rescolarisation des enfants des sites miniers identifiés, les Comités villageois de protection et d'alerte (CVPA) jouent un rôle central.

Pour renforcer leurs capacités d'action, il s'agira de continuer le travail de redynamisation commencé à l'An 1 du projet dans les communes cibles d'intervention (1214.2). Mais aussi de mettre en œuvre les stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans certaines communes, notamment en aidant les CVPA à obtenir des certificats de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants participant à la SSA/P (1214.4).

## **2.2.2 Résultat Immédiat 1220**

### **Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA**

#### **1221. Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA**

La prise en compte des préoccupations réelles des femmes et adolescentes dans les politiques publiques, aussi bien au niveau local qu'au niveau national, dépend en partie de leurs capacités à articuler et défendre leurs intérêts et à prendre position en conséquence.

Les actions seront conduites pour effectuer une évaluation des besoins de formation des groupements de femmes et d'adolescentes, y compris les groupements locaux de la FEMIMA (1221.1). Cette activité permettra d'élaborer un plan de formation adapté aux besoins identifiés. Sur la base du plan de formation élaboré, des modules seront également conçus en collaboration avec la FEMIMA (1221.2). En outre, il s'agira d'organiser la formation des formateurs pour les membres de la FEMIMA (1221.3) et faciliter la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA (1221.4).

### **1222. Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (H/F) de la FEMIMA au niveau national**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités à l'endroit des femmes et adolescentes, la FEMIMA occupe une place de choix. Pour permettre à l'organisation de jouer pleinement et efficacement son rôle, des actions de renforcement de capacités (formation, appui institutionnel et organisationnel, etc.) seront planifiées et mises en œuvre pour les membres, tant aux niveaux national et local.

Au cours de l'AN 2, le Projet finalisera le diagnostic organisationnel et institutionnel de la FEMIMA (1222.1), afin de relever les éléments permettant de définir la stratégie de renforcement des capacités. Cette activité permettra d'élaborer un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA (1222.2) et de le mettre en œuvre (1222.3).

### **1223. Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA organisés**

En sus des activités de renforcement de capacités, le Projet FEMA a aussi pour objectif de créer des cadres inclusifs de discussions et de réseautages sur les problématiques touchant le secteur minier artisanal. Dans cette dynamique, l'AN 2 du projet sera également marqué par l'identification des événements et opportunités de réseautage existants et les fora de politique publique (1223.1) et de créer de nouvelles opportunités et activités de réseautage et d'échanges d'information sur le secteur minier artisanal (1223.2). Ces activités conduiront à préparer le plan annuel des événements dans le secteur minier artisanal (1223.3), afin de faciliter la participation des membres de la FEMIMA (1223.4).

### **1224. Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA**

Les groupes de jeunes sont en mesure de jouer un rôle central en vue de mener des actions visant à réduire le travail des enfants sur les sites miniers.

En prélude aux activités de renforcement des capacités des groupes identifiés (Parlement des enfants et clubs d'enfants), les activités de l'AN 2 viseront dans un premier temps à appuyer les clubs d'enfants à élaborer leur plan d'action (1224.2) et à les mettre en œuvre (1224.3). Il s'agira également de fournir un appui aux services techniques locaux pour créer/redynamiser le parlement des enfants à Kéniéba (1224.4). Dans ce sens, dix (10) membres du parlement des enfants de Kéniéba seront formés sur les droits et protection des enfants. En outre, le projet fournira un appui aux services techniques locaux pour établir des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba (1224.5), tout en développant et mettant en œuvre des programmes de formation répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national (1224.7 et 8). Ces activités permettront d'organiser un atelier de formation de 25 membres du parlement des enfants au niveau national.

## 2.3 Résultat Intermédiaire 1300 – Volet Gouvernance

« Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement »

### 2.3.1 Résultat Immédiat 1310

#### Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA

##### **1311. Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée**

Le travail des enfants sur les sites d'orpaillage est très souvent à la source de la déperdition scolaire et présente un problème social dont la gestion exige une bonne compréhension des causes et des dynamiques sociales à l'origine de la pratique. Les analyses existantes sur la question n'ont pas encore permis de parvenir à des solutions durables. Aussi, pour améliorer les connaissances et mieux orienter la sensibilisation sur les normes socioculturelles liées au travail des enfants, le projet prévoit la conduite d'une série d'activités afin de produire une analyse pertinente sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants (1311.1 à 1311.4). Conformément à l'approche de projet de développer des synergies, les activités prévues à ce niveau seront réalisées en alignement avec l'étude sur les coutumes locales, socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les mines artisanales (1211.1).

À l'issue des travaux prévus à l'AN 2, l'ensemble des parties prenantes (65 dont 15 au niveau national et 50 au niveau local) seront sensibilisées aux résultats de l'étude.

##### **1312. Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée**

La connaissance des barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes dans les zones d'orpaillage de Kéniéba est une condition préalable à la conception et à la mise en œuvre des actions visant à les lever. Au cours de l'AN 1, une étude globale sur l'égalité des genres et l'analyse comparée des sexes (ACS +) a été lancée. Les travaux prévus à l'AN 2 permettront de finaliser l'étude et partager les résultats (1312.1 à 1312.4). Par la suite, les efforts seront consacrés pour élaborer une stratégie de sensibilisation assortie d'un plan (1312.5) dont la mise en œuvre sera appuyée par le projet (1312.6).

Au terme de l'AN 2, les parties prenantes identifiées (58 parties prenantes dont 9 au niveau national et 49 au niveau local) seront sensibilisées aux résultats de l'étude.

##### **1313. Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA**

Le Projet traite la problématique du travail des enfants comme un aspect inhérent de la condition des femmes en zone minière. C'est à ce titre qu'une étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba sera conduite. Les travaux permettront de mettre en exergue les facteurs discriminants ou obstacles affectant l'évolution des femmes dans les sites. Afin de s'assurer de la prise en compte effective des résultats des études dans les politiques nationales du secteur minier, le Projet prévoit la sensibilisation et une assistance technique aux partenaires pour intégrer les résultats des études

dans les réformes liées au secteur minier artisanal, en collaboration avec les OSC, les PTF et le secteur privé. À cet effet, l'équipe projet procédera à une analyse du cadre réglementaire en vigueur afin d'identifier comment il pourrait mieux prendre en compte l'égalité des genres (1313.1) et organisera des sessions de sensibilisation à l'attention des acteurs institutionnels en vue de la prise en compte des résultats des études (1313.2). Par ailleurs, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, les acteurs du secteur privé et les autorités traditionnelles impliqués dans la gestion du secteur minier artisanal bénéficieront d'un accompagnement visant à renforcer leurs capacités en plaidoyer, lobbying et négociation (1313.3) afin de les conforter dans leur rôle d'acteur du changement.

### **1314. Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants, et l'environnement effectuée et actualisée**

Les activités seront orientées pour accroître le niveau de connaissance des acteurs à travers une étude sur les conflits liés à l'exploitation artisanale de l'or en prenant en compte le genre, la protection des enfants et l'environnement. Elle couvrira, entre autres, l'économie politique du secteur de l'orpaillage, l'analyse des acteurs, les dynamiques de conflits ainsi que leur cartographie. Les résultats seront partagés et serviront de base pour l'élaboration d'une stratégie/mécanisme d'atténuation qui sera validée par les acteurs concernés (1314.1 à 1314.4). Ces travaux ont été entamés à l'AN 1 du projet à travers le lancement d'une étude globale. Il s'agira, pour cette année, de finaliser les travaux et, par la suite, appuyer la mise en œuvre de la stratégie définie (1314.5).

Au terme des travaux de l'AN 2, l'ensemble des parties prenantes identifiées (59 dont 10 au niveau national et 49 au niveau local) seront sensibilisées aux résultats de l'étude et une stratégie de prévention et d'atténuation des conflits sera adoptée.

### **2.3.2 Résultat Immédiat 1320**

#### **Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement**

##### **1321. Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale**

Pour améliorer les capacités des autorités locales à gouverner et à encadrer le secteur minier artisanal, le Projet apportera un soutien aux instances locales pour la mise en œuvre de leurs prérogatives du secteur MA. Cet appui se traduira par l'analyse des compétences des collectivités selon la réforme (1321.1) et l'organisation de sessions de sensibilisation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur.

##### **1322. Appui technique fourni aux autorités locales (H/F) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur minier artisanal, sensibles au genre et à l'environnement**

Les autorités locales bénéficieront d'un appui technique sur la base d'un plan de restructuration et de suivi du secteur minier artisanal sensible au genre et à l'environnement. Pour ce faire, les leçons seront tirées des expériences et tentatives antérieures de restructuration afin de mieux cerner les enjeux et les principaux défis (1322.1). Cet exercice sera conduit avec toutes les parties prenantes à travers la revue documentaire, des entretiens et ateliers de concertation aussi bien au niveau local que national. Les échanges permettront de définir les contours du cadre de

coordination à mettre en place entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA (1322.2).

À terme, chaque commune d'intervention devra mettre en place un mécanisme local de structuration et de suivi du secteur minier artisanal prenant en compte l'égalité des genres et/ou l'environnement.

### **1323. Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA**

Afin de renforcer ou créer des mécanismes de coordination inclusifs dans le suivi du secteur minier artisanal, le Projet initiera des concertations sur la base des résultats d'une étude exploratoire. Celle-ci définira les contours et les modalités de fonctionnement d'un cadre de concertation (1323.1). Les résultats seront validés par les acteurs dans un processus continu et interactif jusqu'à la tenue de la première réunion du cadre de concertation. À la fin de l'année, le projet vise la tenue d'un (1) atelier de concertation.

## **2.4 Résultat Intermédiaire 1400 – Volet Gestion**

<b>« Gérer efficacement le Projet FEMA et assurer le suivi évaluation et la diffusion des connaissances »</b>
---

Cette section décrit les principaux résultats internes du projet FEMA afin de gérer efficacement le Projet et assurer un suivi évaluation de qualité de même que la diffusion des connaissances.

### **2.4.1 Résultat Immédiat 1410**

#### **Coordonner et gérer le Projet pour atteindre les résultats**

##### **1411. Planifier et mettre en œuvre le Projet au Mali**

Pour une mise en œuvre effective du Projet FEMA, les bases opérationnelles et administratives ont été mises en place à travers, notamment, la finalisation du PMOP, l'opérationnalisation de l'antenne à Kéniéba, la mise en place des organes de suivi. Une première version des procédures de gestion administrative et de sécurité a également été réalisée et demandera encore certaines validations avec les partenaires.

Un aspect important de ce résultat immédiat est relatif à la finalisation du Plan de travail annuel AN 2 (PTA2). À ce titre, l'atelier de planification opérationnelle, organisé en avril 2023, a vu la participation des membres nationaux et internationaux des trois structures de mise en œuvre (COWATER, IMPACT, Right To Play). Cet atelier a été non seulement l'occasion de renforcer la collaboration, mais aussi et surtout de faire le point sur les réalisations et planifier les objectifs opérationnels de l'AN 2.

##### **1412. Gérer et coordonner le Projet au Canada**

La gestion du Projet FEMA fait également appel à une équipe basée au siège de COWATER International. Celle-ci comporte, entre autres, le directeur de projet, le gestionnaire, les experts thématiques ainsi que le personnel d'appui qui interviennent dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre de certaines activités, la production des rapports de suivi et au

niveau de la gestion et des rapports financiers. Ces appuis se poursuivront du cours de l'AN 2 du projet.

### **1413. Gérer efficacement les budgets et les finances**

En sus de l'élaboration des procédures de gestion administrative, des efforts ont été consacrés pour une planification budgétaire détaillée de l'ensemble des activités de l'AN 1. Les procédures comptables et financières ont aussi été mises en place afin d'assurer un contrôle et un suivi efficace des dépenses du Projet. Au cours de l'AN 2 et des années suivantes, il s'agira essentiellement de s'assurer du respect des procédures administratives établies et de suivre l'exécution budgétaire en conformité avec l'avancement des activités planifiées.

### **1414. Mobiliser les ressources humaines du Projet**

Les travaux menés au cours de la première année ont permis d'opérationnaliser l'organigramme du projet en comblant tous les postes prévus. Il s'agira pour l'AN 2 et les années suivantes, d'assurer la gestion de la paye et des bénéficiaires sociaux et de procéder aux évaluations de performance annuelles.

## **2.4.2 Résultat Immédiat 1420**

### **Suivre, évaluer, apprendre et gérer les connaissances**

#### **1421. Suivre et évaluer les résultats du Projet**

Le suivi du Projet se fera à travers des outils élaborés pour la circonstance et tels que détaillés dans le Plan de suivi et évaluation du Projet qui sera finalisé durant le premier trimestre (1421.1). Le Cadre de mesure du rendement (CMR), principale base de travail pour le suivi et l'évaluation, a fait l'objet d'une révision pour donner suite aux observations communiquées par AMC et à la lumière des constats faits sur terrain au cours des activités. La version finale du document a été produite en mai 2023 et annexé au Rapport annuel. Le CMR spécifique à l'Année 2 du projet est présenté à l'**Annexe 4**.

Dans le cadre du suivi opérationnel des activités sur le terrain, des missions de vérification et collecte de données fréquentes à Kéniéba seront réalisées (1421.2). Dans le dispositif, il est également prévu des échanges mensuels permettant d'identifier les progrès et/ou contraintes majeures (1421.3). Ces échanges seront animés sur la base d'un tableau de bord mis en place pour une meilleure visibilité de l'état d'avancement des activités et permettant de faciliter la production des rapports de suivi (1421.4).

#### **1422. Veiller à la prise en compte efficiente des axes et approches transversales ainsi que des communications pour le changement de comportement**

Le Projet FEMA traite des questions d'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants en zone d'orpaillage. Le caractère que revêt l'autonomisation des femmes, la nécessité de changer certaines mentalités acceptées comme des normes sociales, et au regard de la nature de l'activité, le Projet envisage des approches transversales dans la mise en œuvre. Elles concernent pour l'Année 2; la poursuite de l'étude EG - ACS+ (1422.3) qui facilitera l'intégration de la dimension genre dans toutes les composantes du projet. Cela supportera en particulier les activités 1211 concernant les campagnes sur les normes socioculturelles et sexospécifiques et 1312 concernant les barrières sexospécifiques à la participation économique des femmes.

### **1423. Partager les connaissances et les bonnes pratiques avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux**

En s'appuyant sur le Plan de suivi et évaluation, le Projet FEMA visera à générer des connaissances, notamment concernant les bonnes pratiques dans la gestion du secteur minier artisanal, et à partager ces dernières. Ceci pourra concerner autant le partage des connaissances à l'intérieur de l'équipe du projet qu'avec les différents partenaires externes. Ces activités de partage des connaissances pourront aussi s'appuyer sur les ressources dédiées aux activités de communication, afin d'en assurer un plus grand rayonnement.

# ANNEXES

---



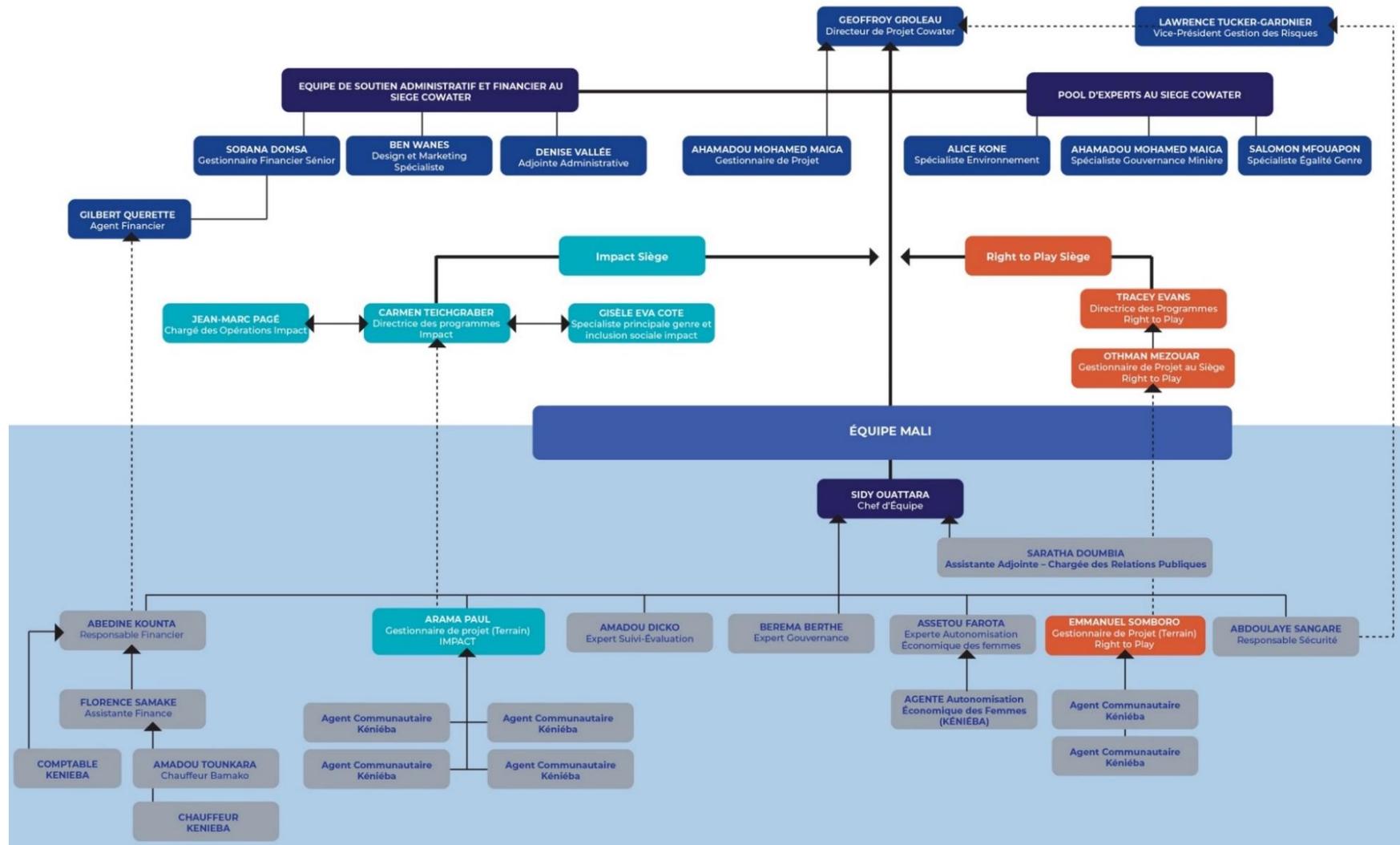
**ANNEXE 1**

**Organigramme de l'équipe du Projet FEMA**

---



# PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA





**ANNEXE 2**

**Tableau des activités planifiées et chronogramme de l'AN 2,  
par extrant et trimestre**

---



**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>Résultat intermédiaire 1100 : Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba</b>													
<b>Résultat immédiat 1110 : Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba</b>													
<b>Extrant 1111 : Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba</b>													
<b>1111.1 Sélectionner les sites MA d'intervention dans les 4 communes du cercle de Kéniéba (Dabia, Dialafara, Kéniéba, Sitakily)</b>													<b>Impact</b>
<b>1111.2 Identifier les groupements de femmes à appuyer et à créer</b>		X	X	X									<b>Impact, Cowater</b>
1111.2.a Élaborer et appliquer la méthodologie de sélection des groupements de femmes (fiche descriptive détaillée, critères de sélection) en collaboration avec RTP & CW & FEMIMA			X	X									Impact, Cowater
1111.2.b Déployer des agentes sur les sites MA sélectionnés pour la collecte des informations relatives aux groupements de femmes et sélectionner les groupements de femmes finaux retenus par commune			X	X									Impact, Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1111.2.c Valider l'engagement auprès des groupements retenus		X	X										Impact, Cowater
1111.2.d Partager les résultats du diagnostic avec RTP & CW et les parties prenantes (élus locaux, leaders communautaires, organisations de femmes, administration, etc.)		X	X										Impact, Cowater
<b>1111.3 Évaluer les besoins des groupements de femmes retenus</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>								<b>Impact, Cowater</b>
1111.3.a Organiser des rencontres/groupes de discussion avec les groupements de femmes sur leurs besoins (enjeux, défis, contraintes, perspectives)		X	X	X									Impact, Cowater
1111.3.b Répertorier et catégoriser les besoins identifiés, y compris les types de structuration organisationnelle selon les textes du Mali en la matière		X	X	X									Impact, Cowater
1111.3.c Développer la stratégie et outils de formation et de sensibilisation en collaboration avec les services décentralisés, notamment le service de Développement social et de la Promotion de la femme, enfant et de la famille			X	X	X								Impact, Cowater
<b>1111.4 Faciliter des ateliers avec la FEMIMA et les groupements de femmes pour la structuration organisationnelle de chaque groupement et autres besoins identifiés</b>			<b>X</b>	<b>X</b>									<b>Impact, Cowater</b>
1111.4.a Appuyer l'organisation des séances d'orientation des agentes terrain sur la structuration organisationnelle par le service de Développement social			X	X									Impact, Cowater
1111.4.b Déployer les agentes pour amorcer des discussions avec les groupements de			X	X									Impact, Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
femmes sur le processus de structuration organisationnelle													
1111.4.c Fournir un appui à la FEMIMA pour la structuration organisationnelle d'un groupement par commune			X	X									Impact, Cowater
<b>1111.5 Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes</b>					X	X	X	X	X	X	X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1111.5.a Élaborer et appliquer la méthodologie d'assistance technique pour la création et la structuration des groupements de femmes travaillant dans le secteur, incluant la formation					X								Impact, Cowater
1111.5.b Élaborer des SRI (statuts et règlements intérieurs)						X	X						Impact, Cowater
1111.5.c Appuyer la tenue d'assemblées constitutives							X	X	X	X			Impact, Cowater
1111.5.d Appuyer les démarches de l'obtention des documents de reconnaissance										X	X	X	Impact, Cowater
<b>Extrant 1112 : Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes</b>													
<b>1112.1 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC auprès des groupements de femmes</b>		X	X	X	X	X	X						<b>Impact, Cowater</b>
1112.1.a Réaliser un petit sondage/diagnostic sur les pratiques et expériences locales sur les AVEC, et les économies (mener par les agentes).		X	X										Impact, Cowater
1112.1.b Mobiliser les actrices et acteurs locaux clés pour obtenir leur appui sur le concept des AVEC			X										Impact, Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1112.1.c Élaborer la stratégie et les modules de sensibilisation sur le concept des AVEC, y compris les messages clés			X	X	X	X							Impact, Cowater
1112.1.d Déployer les agentes terrains auprès des communautés pour la sensibilisation grand public y compris les groupements de femmes sur le concept des AVEC - mise en place des AVEC				X	X	X	X						Impact, Cowater
<b>1112.2 Faciliter des ateliers et formations de formatrices (bénévoles) sur le développement de règles de gestion des AVEC auprès des groupements de femmes et de la FEMIMA</b>						X	X	X	X	X	X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1112.2.a Identifier, sélectionner et outiller les formatrices (bénévoles) au sein des groupements de femmes						X	X	X					Impact, Cowater
1112.2.b Organiser des ateliers de formation des formatrices (bénévoles) sur les règles de gestion des AVEC développés (7 modules dispensés au cours de 10 mois)							X	X	X	X	X	X	Impact, Cowater
1112.2.c Suivre les progrès de la formation des formatrices (bénévoles); révision ou mise à jour de la formation sur une base régulière ou au besoin, y inclus par rassemblements réguliers							X	X	X	X	X	X	Impact, Cowater
<b>1112.3 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC au sein des communautés minières</b>										X	X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1112.3.a Organiser avec les comités de gestion des AVEC des séances de travail sur leurs progressions (2 séances par village)										X	X	X	Impact, Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1112.3.b Tenir des séances de sensibilisation avec les membres des AVEC, animées par les formatrices (bénévoles) et les agentes communautaires										X	X	X	Impact, Cowater
<b>1112.4 Faciliter la mise en place des AVEC au sein des communautés minières</b>						X	X	X	X	X	X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1112.4.a Procéder à l'approvisionnement et à la distribution du matériel nécessaire au lancement des AVEC et accompagner le lancement des activités des AVEC						X	X						Impact, Cowater
1112.4.b Maintenir une communication solide et régulière avec les formatrices (bénévoles) et surveiller leur engagement avec les AVEC						X	X	X	X	X	X	X	Impact, Cowater
1112.4.c Recueillir et enregistrer régulièrement des données sur les activités d'épargne et de crédit ainsi que les taux de participation des AVEC assistés							X	X	X	X	X	X	Impact, Cowater
<b>1112.5 Fournir des conseils et recommandations sur les investissements potentiels</b>											X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1112.5.a Recueillir des données sur les AGR dans lesquelles les membres planifient investir et élaborer des recommandations											X	X	Impact, Cowater
1112.5.b Organiser des sessions d'orientation sur les AGR et les potentiels d'investissement											X	X	Impact, Cowater
<b>1112.6 Mener une série de discussions sur la budgétisation des ménages avec les membres des AVEC et leurs conjoints</b>													<b>Impact, Cowater</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>Extrant 1113 : Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA</b>													
<b>1113.1 Faire l'état des lieux des techniques utilisées sur les sites MA</b>		X	X	X									<b>Impact</b>
1113.1.a Organiser des entretiens/groupes de discussion avec les femmes travailleuses dans les MA sur leurs activités et techniques employées		X	X	X									Impact
1113.1.b Analyser les résultats des entretiens/groupes de discussion		X	X	X									Impact
1113.1.c Évaluer l'efficacité des techniques minières, leur niveau de dangerosité, et leur pertinence		X	X	X									Impact
<b>1113.2 Identifier les techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement à mettre en œuvre (techniques de transport, de traitement et d'excavation, utilisation des produits chimiques et sécurité du travail)</b>					X	X							<b>Impact</b>
1113.2.a Établir la liste de l'ensemble des techniques d'exploitation sécuritaires et respectant l'environnement					X	X							Impact
1113.2.b Sélectionner les techniques pouvant être mises en œuvre dans les zones ciblées					X	X							Impact
<b>1113.3 Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées</b>						X	X	X					<b>Impact</b>
1113.3.a Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées						X	X	X					Impact

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1113.4 Former les formatrices sur les modules de formation</b>								X	X	X			<b>Impact</b>
1113.4.a Identification de deux femmes (orpailleuses) par groupement à être formées en tant que formatrices								X	X	X			Impact
1113.4.b Déployer les formatrices pour réalisation de sessions de formation à l'endroit des membres des groupements de femmes pratiquant l'orpillage								X	X	X			Impact
<b>1113.5 Appuyer l'animation des sessions de formation par les formatrices</b>											X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1113.5.a Appuyer les formatrices dans la préparation des formations											X	X	Impact
1113.5.b Appuyer l'animation des sessions de formation											X	X	Impact
<b>Extrant 1114 : Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes</b>													
<b>1114.1 Identifier les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA (équipements de protection, transport, traitement et autres) à Kéniéba</b>				X	X	X							<b>Cowater</b>
1114.1.a Établir la cartographie des fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans les communes d'intervention				X	X								Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1114.1.b Sélectionner les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans les communes d'intervention ( <a href="#">en lien avec les conclusions de l'activité 1113.2</a> )					X	X							Cowater
<b>1114.2 Fournir des conseils aux fournisseurs sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes</b>							X	X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1114.2.a Définir la stratégie d'appui aux fournisseurs d'équipements sur la mise en œuvre des plans d'entreprises et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes							X	X					Cowater
1114.2.b Mettre en œuvre la stratégie (conseils aux fournisseurs suivant la stratégie définie)									X	X	X	X	Cowater
<b>1114.3 Faciliter la mise en relation entre les fournisseurs et les groupements de femmes</b>										X	X	X	<b>Cowater</b>
1114.3.a Définition des bases de collaboration entre les groupements et les fournisseurs d'équipements identifiés										X	X	X	Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1114.3.b Organiser les ateliers d'échanges dans les communes d'intervention pour identifier les axes de collaborations entre les groupements de femmes et les fournisseurs retenus										X	X	X	Cowater
1114.3.c Appuyer l'établissement d'accords/contrats de subvention de ventes entre les fournisseurs et les groupements de femmes										X	X	X	Cowater
<b>1114.4 Appuyer l'établissement d'accords/contrats de subvention de ventes entre les fournisseurs et les groupements de femmes</b>													<b>Cowater</b>
<b>Résultat immédiat 1120 : Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba</b>													
<b>Extrant 1121 : Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA</b>													
1121.1 Évaluer les expériences antérieures dans les domaines de la formation technique et professionnelle dans la zone de Kéniéba (RTP en soutien)													Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1121.2 Définir un cadre de collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura à Kéniéba (RTP en soutien)</b>			X	X	X								<b>Cowater</b>
1121.2.a Organiser une séance de travail avec les responsables du CFP Tambaoura, les Collectivités en charge et la DNFP sur les pistes de collaboration			X	X									Cowater
1121.2.b Adopter un protocole de collaboration inclusif				X	X								Cowater
<b>1121.3 Fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation du CFP Tambaoura (RTP en soutien)</b>					X	X	X	X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1121.3.a Effectuer une analyse conjointe des besoins de formation et un état des lieux des infrastructures et équipements existants					X	X							Cowater
1121.3.b Élaborer un plan d'opérationnalisation du CFP Tambaoura					X	X							Cowater
1121.3.c Mettre en œuvre le plan d'opérationnalisation					X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1121.4 Mener une sensibilisation ciblée au bénéfice des adolescent(e)s concernant les secteurs alternatifs</b>				X	X	X							<b>Cowater</b>
1121.4.a Organiser des rencontres de partage d'information et de sensibilisation à l'attention des adolescent(e)s (13 - 17 ans)				X	X	X							Cowater
1121.4.b Identifier les adolescent(e)s évoluant dans les MA qui souhaitent évoluer vers des secteurs alternatifs				X	X	X							Cowater
<b>1121.5 Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs</b>					X	X	X	X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1121.5.a Identifier les besoins en termes de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs					X	X							Cowater
1121.5.b Recruter les formateurs					X	X							Cowater
1121.5.c Élaborer des programmes de formation					X	X	X						Cowater
1121.5.d Animer les formations							X	X	X	X	X	X	Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1121.6 Développer un protocole d'accord entre les coopératives et le CFP Tambaoura à Kéniéba sur la formation qualifiante de personnes vulnérables, y compris des adolescent(e)s</b>			X	X	X								Cowater
Cf. 1121.2													Cowater
<b>1121.7 Mettre en place un système de coaching/suivi des apprenant(e)s</b>						X	X						Cowater
1121.7.a Appuyer l'insertion professionnelle des apprenants						X	X						Cowater
1121.7.b Définir un dispositif pérenne de suivi des apprenants						X	X	X					Cowater
1121.7.c Assurer le suivi des apprenants							X	X	X	X	X	X	Cowater
<b>Extrant 1122 : Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba</b>													
<b>1122.1 Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME</b>										X	X	X	Cowater
1122.1.a Identifier les femmes et adolescentes évoluant dans les secteurs alternatifs qui peuvent et/ou veulent évoluer en MPME										X	X	X	Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1122.1.b Définir la stratégie d'intervention auprès cibles retenues											X	X	Cowater
1122.1.c Mettre en œuvre de la stratégie d'intervention et formaliser les MPME											X	X	Cowater
<b>1122.2 Développer et conduire des formations en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit en partenariat avec le CFP Tambaoura</b>										X	X	X	<b>Cowater</b>
1122.2.a Recruter les formateurs										X	X	X	Cowater
1122.2.b Élaborer les programmes de formation											X	X	Cowater
1122.2.c Animer les formations											X	X	Cowater
<b>1122.3 Mettre en place un dispositif de coaching/suivi des MPME créées</b>											X	X	<b>Cowater</b>
1122.3.a Définir un dispositif pérenne de coaching et suivi des apprenants											X	X	Cowater
1122.3.b Assurer le coaching et le suivi des apprenants											X	X	Cowater
<b>Extrant 1123 : Assistance technique sensible au genre fourni pour une communication renforcée entre MPME et compagnies minières</b>													
<b>1123.1 Organiser une plateforme de concertations locales sur l'approvisionnement local avec les élus locaux, les compagnies minières, le CFP Tambaoura et les représentant(e)s des MPME</b>													<b>Cowater</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1123.2 Accompagner les coopératives dans leur inscription sur les listes de fournisseurs des compagnies minières</b>													<b>Cowater</b>
<b>1123.3 Faciliter le regroupement des MPME par domaine d'activités (formation de filières structurées)</b>													<b>Cowater</b>
<b>Extrant 1124 : Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles</b>													
<b>1124.1 Faire un état des lieux des centres d'incubation ou initiatives similaires dans la zone de Kéniéba</b>													<b>Cowater</b>
<b>1124.2 Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME</b>											X	X	<b>Cowater</b>
1124.2.a Evaluer les besoins de mise à niveau des Centres en adéquation avec les besoins des MPME											X	X	Cowater
1124.2.b Définir un plan de mise à niveau des Centres											X	X	Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1124.3 Identifier les sites et mener des études de faisabilité et environnementales pour l'aménagement de centres d'incubation</b>											X	X	<b>Cowater</b>
1124.3.a Recrutement d'un cabinet pour l'EF et l'Analyse environnementale dans le cadre de l'aménagement des Centres d'incubation											X	X	Cowater
1124.3.b Définir un plan de mise en œuvre des recommandations de l'EF et l'Analyse environnementale											X	X	Cowater
<b>1124.4 Mettre en place les centres et installer les équipements pertinents</b>													<b>Cowater</b>
<b>Résultat intermédiaire 1200 : Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba</b>													
<b>Résultat immédiat 1210 : Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba</b>													
<b>Extrant 1211 : Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre</b>													
<b>1211.1 Mener une étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba</b>		X	X	X									<b>Right To Play</b>
1211.1a Concevoir les termes de référence de l'étude		X											Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1211.1b Sélectionner un cabinet/bureau pour la réalisation de l'étude		X											Right To Play
1211.1c Réaliser l'étude			X	X									Right To Play
1211.1d Valider et Diffuser le rapport de l'étude aux parties prenantes				X									Right To Play
<b>1211.2 Élaborer les stratégies et approches de communication d'une part sur le travail des enfants (impacts), et d'autre part sur les normes sexospécifiques limitant la participation productive et sûre des femmes à l'exploitation MA</b>		X					X					X	<b>Right To Play</b>
1211.2.a Identifier les coaches à former sur les facteurs de risque du travail des enfants		X											Right To Play
1211.2.b Organiser un atelier de formation des coaches sur les droits et la protection de l'enfant		X											Right To Play
1211.2.c Organiser une campagne de sensibilisation sur le travail des enfants dans les mines artisanales dans les quatre communes d'intervention (caravane de sensibilisation)		X					X					X	Right To Play
<b>1211.3 Mettre en œuvre les stratégies et approches élaborées</b>							X					X	<b>Right To Play</b>
1211.3.1.a Animer les séances de sensibilisation à travers les radios							X					X	Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1211.4 Appuyer les groupes de plaidoyer locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation</b>		X	X	X		X	X	X				X	Right To Play
1211.4.a Former 44 membres de groupe de plaidoyer de défense locaux (réseau communal des coaches) sur les techniques de plaidoirie pendant 2 jours		X						X					Right To Play
1211.4.b Formation de 40 membres de club d'enfant sur les droits et protection de l'enfant pendant 2 jours			X										Right To Play
1211.4.c Soutenir l'élaboration des plans d'action du réseau communal des coaches pour mener des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants dans les MA (émissions radiophoniques)			X			X							Right To Play
1211.4.d Organiser la journée internationale de lutte contre le travail des enfants (12 juin) couplée à la journée de l'enfant Africain (16 juin) et la CDE (20 Nov.)				X				X					Right To Play
1211.4.e Organiser un tournoi de football entre les équipes des communes d'intervention du projet FEMA							X						Right To Play
<b>Extrant 1212 : Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG</b>													
<b>1212.1 Développer les programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du «</b>			X										Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG</b>													
1212.1a Traduire et contextualiser les modules de formation			X										Right To Play
1212.1b Valider les documents traduits par Interagency Child Labour task force			X										Right To Play
<b>1212.2 Assurer la formation des formateurs sélectionnés sur les programmes développés</b>			X										<b>Right To Play</b>
1212.2.a Former 18 formateurs (MPFEF, MDSES, DNPFEF, RTP) sur les facteurs de risque et de protection et les stratégies de prévention du travail des enfants à travers la boîte à outils pendant 3 jours à Bamako			X										Right To Play
<b>1212.3 Appuyer la formation des services techniques et des OSC sur les programmes développés, par les formateurs</b>				X				X					<b>Right To Play</b>
1212.3a Former 35 formateurs des services techniques locaux (Préfecture, Conseil de cercle, SLPFEF, SLDES, Mairie, CSRéf) et autres personnes-ressources des communes pendant 3 jours sur la boîte à outils à Kéniéba				X				X					Right To Play
<b>Extrant 1213 : Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre</b>													

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1213.1 Élaborer un module de formation en collaboration avec les services techniques</b>					X								<b>Right To Play</b>
1213.1 a Élaborer un module de formation sur la boîte à image					X								Right To Play
1213.1 b Former 13 agents de l'État (03 conseillers pédagogiques + 6 agents des Mairies + 3 agents SLDS, 1 agent SLPFEF) pendant 5 jours sur la boîte à image					X								Right To Play
<b>1213.2 Assurer la formation des formateurs (les services techniques)</b>			X							X			<b>Right To Play</b>
1213.2.a Organiser un atelier d'échange sur la conception d'un programme de formation CVPA pendant 2 jours			X							X			Right To Play
1213.2.b Former 36 membres des CCPE sur la mobilisation des ressources pendant 2 jours			X							X			Right To Play
<b>1213.3 Appuyer la formation des membres des CVPA par les services techniques</b>			X			X							<b>Right To Play</b>
1213.3.a Former / Recycler 40 membres des 20 CVPA sur leur rôles et responsabilités pendant 2 jours			X										Right To Play
1213.3.b Former / Recycler 40 membres des 20 CVPA sur la protection de l'enfant pendant 2 jours						X							Right To Play
<b>1213.4 Faciliter l'élaboration des plans d'action annuels par les CVPA</b>										X	X		<b>Right To Play</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1213.4.a Appuyer l'élaboration des plans d'action annuels des CVPA											X		Right To Play
1213.4.b Organiser des séances d'évaluation des plans d'action annuels des CVPA										X			Right To Play
<b>1213.5 Accompagner la mise en œuvre des plans d'action annuels des CVPA</b>						X				X		X	Right To Play
1213.5 a Soutenir la mise en œuvre des activités des plans d'action des CVPA dans les 20 villages (sensibilisation et identification des enfants a besoin de rescolarisation, formation SSA/P)						X				X			Right To Play
1213.5 b Organiser des activités théâtrales / sketches sur l'importance de l'éducation des enfants												X	Right To Play
1213.5.c Créer une émulation entre les CVPA												X	Right To Play
<b>1213.6 Effectuer un suivi trimestriel des CVPA, en collaboration avec les services techniques</b>													Right To Play
<b>1213.7 Organiser des visites d'échange et des tables rondes annuelles entre les CVPA pour l'apprentissage entre pairs</b>													Right To Play
<b>Extrant 1214 : Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation</b>													
<b>1214.1 Identifier les programmes de rescolarisation locaux en cours dans la zone</b>													Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1214.2 Redynamiser les CVPA dans les communes cibles</b>				X	X	X	X	X	X	X			<b>Right To Play</b>
1214.2.à Identifier les enfants victimes de travail à inscrire				X	X	X	X	X	X	X			Right To Play
1214.2.b Faciliter l'inscription des enfants à l'école et enregistrement des enfants à la naissance				X	X	X	X	X	X	X			Right To Play
1214.2.c Établir 240 jugements supplétifs aux enfants enregistrés à la naissance				X	X	X	X	X	X	X			Right To Play
<b>1214.3 Mettre en place un cadre de concertation entre les CVPA et les programmes de rescolarisation locaux, en coordination avec les OSC et les ONG locales et internationales</b>													<b>Right To Play</b>
<b>1214.4 Mettre en œuvre les stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans certaines communes, notamment en aidant les CVPA à obtenir des certificats de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants participant à la SSA/P</b>													
1214.4.à Confectionner 120 tables bancs pour les 12 centres SSA/P (10 tables bancs par Centre)							X	X					Right To Play
1214.4.b Confectionner 360 jugements supplétifs pour les enfants inscrits dans les SSA/P admissibles à l'école formelle 3fois							X	X	X				Right To Play
1214.4.c Assurer un suivi régulier des centres SSA/P par les conseillers du CAP de Kéniéba								X	X	X	X	X	Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1214.5 Développer une stratégie de durabilité des SSA/P avec les parties prenantes locales</b>													<b>Right To Play</b>
<b>Résultat immédiat 1220 : Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA</b>													
<b>Extrant 1221 : Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA</b>													
<b>1221.1 Effectuer une évaluation des besoins de formation des groupements de femmes et d'adolescentes, y compris les groupements locaux de la FEMIMA</b>					X	X							<b>Cowater</b>
1221.1.a Evaluer les besoins des femmes, des adolescentes et membres de la FEMIMA					X	X							Cowater
1221.1.b Élaborer un plan de formation adapté aux besoins identifiés						X							Cowater
<b>1221.2 Élaborer un module de formation en collaboration avec la FEMIMA</b>							X	X					<b>Cowater</b>
1221.2.a Faire une présélection des membres de la FEMIMA aptes à dispenser les formations							X						Cowater
1221.2.b Élaborer les modules de formation								X					Cowater
<b>1221.3 Organiser la formation des formateurs pour les membres de la FEMIMA</b>								X	X				<b>Cowater</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMIMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1221.3.a Organiser les sessions de formation pour les membres de la FEMIMA								X	X				Cowater
1221.3.b Évaluer les capacités de membres formées								X	X				Cowater
1221.3.c Sélectionner les formatrices								X	X				Cowater
<b>1221.4 Faciliter la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA</b>									X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1221.4.a Élaborer le planning de formation									X				Cowater
1221.4.b Dispenser les formations										X	X	X	Cowater
<b>Extrant 1222 : Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national</b>													
<b>1222.1 Faire un audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA</b>	X	X	X										<b>Cowater</b>
1222.1.a Appuyer la réalisation d'un pré diagnostic (auto-évaluation) pour sonder les capacités organisationnelles et institutionnelles de la FEMIMA (actualisation des données)	X	X	X										Cowater
1222.1.b Élaborer le rapport de prédiagnostic	X	X	X										Cowater
1222.1.c Organiser des ateliers de réflexion sur les résultats du pré diagnostic afin de définir la stratégie de renforcement des capacités de la FEMIMA à influencer les politiques publiques concernant la prise en compte de la dimension genre et de l'environnement dans le secteur minier			X										Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1222.2 Élaborer un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA</b>			X	X	X								<b>Cowater</b>
1222.2.a Identifier les besoins de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA			X										Cowater
1222.2.b Élaborer les modules de renforcement de capacités				X	X								Cowater
<b>1222.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA</b>					X	X							<b>Cowater</b>
1222.3 Organiser les ateliers de renforcement de capacités					X	X							Cowater
<b>Extrant 1223 : Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés</b>													
<b>1223.1 Identifier les événements et opportunités de réseautage existants et les fora de politique publique</b>				X									<b>Cowater</b>
1223.1.a Faire l'inventaire des événements et opportunités de réseautage ainsi que les fora				X									Cowater
1223.1.b Sélectionner les événements et opportunités pertinentes pour la participation de la FEMIMA				X									Cowater
<b>1223.2 Créer de nouvelles opportunités et activités de réseautage et d'échange d'informations</b>				X	X	X							<b>Cowater</b>
1223.2.a Mettre en place un espace d'échange entre les groupements de femmes				X	X	X							Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1223.3 Préparer le plan annuel des événements</b>					X	X							<b>Cowater</b>
1223.3.a Élaborer le plan annuel des événements intégrant l'ensemble des événements et opportunités					X	X							Cowater
<b>1223.4 Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques</b>							X	X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1223.4.a Fournir un appui à la FEMIMA pour la participation aux événements							X	X	X	X	X	X	Cowater
1223.4.b Fournir un appui aux groupements de femmes pour leurs participations							X	X	X	X	X	X	Cowater
<b>Extrant 1224 : Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA</b>													
<b>1224.1 Faire un état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba</b>								X	X				<b>Right To Play</b>
1224.1.c Élaborer un plan de redynamisation des clubs d'enfants, en tenant compte des spécificités								X	X				Right To Play
1224.1.d Redynamiser les clubs d'enfants dans les communes de Kéniéba								X	X				Right To Play
<b>1224.2 Appuyer les clubs d'enfants à élaborer des plans d'action</b>					X					X			<b>Right To Play</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1224.2.a Élaborer les plans d'action annuels des clubs d'enfants dans les 4 communes d'intervention					X					X			Right To Play
<b>1224.3 Appuyer les clubs d'enfants à mettre en œuvre leurs plans d'action</b>			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>Right To Play</b>
1224.3.a Apporter un appui aux clubs d'enfants dans la mise en œuvre des plans d'action			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Right To Play
<b>1224.4 Fournir un appui aux services techniques locaux pour créer/redynamiser le parlement des enfants à Kéniéba</b>			X										<b>Right To Play</b>
1224.4.a Redynamiser et former 10 membres du parlement des enfants de Kéniéba sur les droits et protection			X										Right To Play
<b>1224.5 Fournir un appui aux services techniques locaux pour établir des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba</b>			X										<b>Right To Play</b>
1224.5.a appuyer services techniques locaux dans l'établissement des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba			X										Right To Play
<b>1224.6 Identifier les besoins de formation du Parlement des enfants au niveau national</b>								X	X				<b>Right To Play</b>
1224.6.c Élaborer un plan de redynamisation des Parlements des enfants, en tenant compte des spécificités								X	X				Right To Play
1224.6.d Redynamiser les Parlements des enfants								X	X				Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1224.7 Développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national</b>		X											<b>Right To Play</b>
1224.7.a Organiser un atelier pour développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national		X											Right To Play
<b>1224.8 Mettre en œuvre le programme de formation du parlement des enfants au niveau national</b>		X											<b>Right To Play</b>
1224.8.a Organiser un atelier de formation de 25 membres du parlement des enfants au niveau national pendant 2 jours		X											Right To Play
<b>Résultat intermédiaire 1300 : Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement</b>													
<b>Résultat immédiat 1310 : Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA</b>													
<b>Extrant 1311 : Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec 1211.1)</b>													
<b>1311.1 Effectuer une analyse documentaire et une synthèse des différents rapports sur le travail des enfants par tranche d'âge dans le secteur MA dans le Cercle de Kéniéba</b>		X	X	X									<b>Cowater, Right To Play</b>
1311.1.a Établir une base de données de la documentation disponible		X	X	X									Cowater, Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMa**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1311.1.b Produire une note d'analyse de contenu documentaire		X	X	X									Cowater, Right To Play
<b>1311.2 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et écoles) dans le secteur MA sur les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'orpaillage</b>		X	X	X									<b>Cowater, Right To Play</b>
1311.2.a Organiser les consultations auprès des parties prenantes (État, OSC, PTF, Élus locaux, Acteurs traditionnels, Parents, etc.)		X	X	X									Cowater, Right To Play
1311.2.b Analyser les données collectées		X	X	X									Cowater, Right To Play
<b>1311.3 Produire le rapport d'étude final sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpaillage de Kéniéba</b>		X	X	X									<b>Cowater, Right To Play</b>
1311.3.a Élaborer le rapport d'étude, y compris la stratégie de sensibilisation sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpaillage à Kéniéba		X	X	X									Cowater, Right To Play

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMa**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1311.3.b Organiser les ateliers de restitution		X	X	X									Cowater, Right To Play
<b>1311.4 Diffuser les résultats de l'étude avec les parties prenantes</b>		X	X	X									<b>Cowater, Right To Play</b>
1311.4.a Élaborer un programme de diffusion des résultats de l'étude		X	X	X									Cowater, Right To Play
1311.4.b Mettre en œuvre le programme de diffusion		X	X	X									Cowater, Right To Play
<b>Extrant 1312 : Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec l'étude globale genre ACS+)</b>													
<b>1312.1 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (ONG, organismes privés, structures étatiques nationales et locales, orpailleurs) dans le secteur MA sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba</b>	X	X	X										<b>Cowater</b>
1312.1.a Identifier les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillages	X	X	X										Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1312.1.b Élaborer des solutions adéquates pour contrer les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillages	X	X	X										Cowater
1312.1.c Identifier les interlocuteurs (parties prenantes, acteurs) clés locaux et nationaux	X	X	X										Cowater
1312.1.d Organiser des séances de consultation et sensibilisation avec les parties prenantes et acteurs clés	X	X	X										Cowater
<b>1312.2 Effectuer une analyse et synthèse des différents rapports ou étude sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrés par les femmes et les adolescentes</b>			X										<b>Cowater</b>
1312.2.a Faire l'analyse et la revue documentaire			X										Cowater
1312.2.b Élaborer une note de synthèse sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrés par les femmes et les adolescentes (incluant les recommandations majeures)			X										Cowater
1312.2.c Élaborer une stratégie de mise en œuvre des résultats clés			X										Cowater
<b>1312.3 Produire le rapport d'étude final</b>				X									<b>Cowater</b>
1312.3.a Recruter un cabinet de Consultant pour l'élaboration du rapport d'étude final				X									Cowater
1312.3.b Élaborer une stratégie de sensibilisation sur les barrières sexospécifiques				X									Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
à la participation économique rencontrés par les femmes et les adolescentes													
1312.3.c Mettre en œuvre de la stratégie adoptée				X									Cowater
<b>1312.4 Diffuser des résultats de l'étude avec les parties prenantes</b>				X									<b>Cowater</b>
1312.4.a Élaborer une présentation synthétique des résultats clés				X									Cowater
1312.4.b Diffuser les résultats auprès des acteurs locaux (en langue locale)				X									Cowater
1312.4.c Organiser un atelier national pour la diffusion des résultats aux acteurs institutionnels et parties prenantes				X									Cowater
<b>1312.5 Développer une stratégie de sensibilisation des acteurs étatiques, des compagnies minières et des PTF</b>				X									<b>Cowater</b>
1312.5.a Consultation avec les parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie de sensibilisation				X									Cowater
1312.5.b Mise en œuvre de la stratégie				X									Cowater
<b>1312.6 Appuyer la mise en œuvre la stratégie de sensibilisation développée</b>					X	X	X	X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1312.6.a Mettre en place un comité multi-acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie										X	X	X	Cowater
1312.6.b Élaborer un plan de mise en œuvre sur la durée du projet des actions prioritaires										X	X	X	Cowater
<b>Extrant 1313 : Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA</b>													
<b>1313.1 Analyser le cadre réglementaire et identifier comment il pourrait mieux prendre compte de l'EG dans le secteur MA</b>					X	X							<b>Cowater</b>
1313.1.a Recruter un cabinet pour l'analyse du cadre réglementaire pour une meilleure prise en compte de l'EG dans le secteur MA					X	X							Cowater
1313.1.b Élaborer une stratégie de mise en œuvre des recommandations issues de l'analyse					X	X							Cowater
1313.1.c Diffuser les résultats auprès des partenaires					X	X							Cowater
<b>1313.2 Sensibiliser les acteurs institutionnels pour une meilleure prise en compte des résultats des études en vue d'une gestion efficiente du secteur minier artisanal</b>					X	X							<b>Cowater</b>
1313.2.a Identifier l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués (local et national)					X	X							Cowater
1313.2.b Recruter un Consultant pour élaborer un plan de sensibilisation des acteurs institutionnels et développer les messages en cohérence avec la stratégie					X	X							Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1313.2.c Mettre en œuvre le plan de sensibilisation des acteurs institutionnels							X						Cowater
<b>1313.3 Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non-gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA</b>					X	X	X						Cowater
1313.3.a Identifier l'ensemble des acteurs non-gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) impliqués dans le secteur minier artisanal					X								Cowater
1313.3.b Élaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs non-gouvernementaux identifiés ainsi que les modules sur les thèmes : Plaidoyer, Lobbying, Négociation					X	X							Cowater
1313.3.c Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des acteurs non-gouvernementaux							X						Cowater
<b>1313.4 Soutenir des consultations entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC afin de favoriser une revue du cadre réglementaire du secteur MA et renforcer la gestion des couloirs d'exploitation artisanale</b>													Cowater
<b>Extrant 1314 : Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée</b>													
<b>1314.1 Effectuer une analyse d'économie politique et des acteurs clés du secteur de l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba</b>		X	X	X	X	X							Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1314.1.a Recruter d'un cabinet pour l'analyse		X											Cowater
1314.1.b Élaborer le rapport final			X	X									Cowater
1314.1.c Élaborer la stratégie de sensibilité au conflit					X	X							Cowater
<b>1314.2 Identifier les dynamiques de conflits (conjointement avec 1314.1)</b>			X	X	X	X							<b>Cowater</b>
1314.2.a Identification des facteurs principaux de conflits			X										Cowater
1314.2.b Élaboration la stratégie de mise en œuvre			X	X									Cowater
1314.2.c Mettre en œuvre la stratégie et divulgation auprès des acteurs institutionnels locaux et nationaux					X	X							Cowater
<b>1314.3 Valider les résultats de l'analyse avec les parties prenantes et finaliser l'étude</b>				X	X								<b>Cowater</b>
1314.3.a Organiser un atelier de validation des résultats				X	X								Cowater
1314.3.b Diffuser les résultats auprès des acteurs locaux et nationaux					X								Cowater
<b>1314.4 Élaborer une stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits tenants compte des acteurs clés et de la dimension genre</b>					X	X	X						<b>Cowater</b>
1314.4.a Recenser les recommandations du rapport en termes de prévention et de gestion des conflits					X								Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1314.4.b Structurer les approches proposées/observées afin d'en faire des mécanismes d'atténuation					X								Cowater
1314.4.c Organiser des rencontres de présentation et de réflexion sur les mécanismes adoptés						X							Cowater
1314.4.d Rédiger la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits en tenant compte des mécanismes validés						X							Cowater
1314.4.e Partager la stratégie de prévention et d'atténuation avec les parties prenantes							X						Cowater
<b>1314.5 Appuyer la mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits</b>								X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1314.5.a Mettre en œuvre la stratégie								X	X	X	X	X	Cowater
<b>Résultat immédiat 1320 : Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement</b>													
<b>Extrant 1321 : Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale</b>													
<b>1321.1 Analyser les prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et la surveillance du secteur MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable</b>						X	X						<b>Cowater</b>
1321.1.a Recruter un Cabinet/Mobiliser les ressources internes pour l'analyse du code minier et des textes d'application sur les prérogatives des collectivités territoriales dans						X	X						Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
la gestion et l'octroi des titres MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable													
1321.1.b Identifier les recommandations majeures et élaborer une stratégie de plaidoyer						X	X						Cowater
1321.1.c Organiser un atelier de présentation du rapport avec les acteurs institutionnels et mettre en œuvre les activités de plaidoyer							X						Cowater
<b>1321.2 Sensibiliser les instances locales sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA</b>								X	X	X	X	X	<b>Cowater</b>
1321.2.a Recruter un cabinet pour l'élaboration d'un plan et des supports de sensibilisation en vue du renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA								X					Cowater
1321.2.b Mettre en œuvre le plan de sensibilisation des instances locales								X	X	X	X		Cowater
<b>1321.3 Fournir des formations et de l'assistance technique aux instances locales sur les outils de gestion et de surveillance du secteur MA</b>													<b>Cowater</b>
<b>Extrant 1322 : Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement</b>													
<b>1322.1 Évaluer le cadre actuel de gestion des sites MA, y compris la prise en compte de l'EG et de l'environnement</b>											X	X	<b>Cowater</b>
1322.1.a Recruter un consultant											X		Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1322.1.b Faire l'état des lieux du cadre actuel										X	X		Cowater
1322.1.c Élaborer un Projet de TDR de la proposition de cadre et de son plan de travail											X		Cowater
<b>1322.2 Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA</b>												X	<b>Cowater</b>
1322.2.a collecter des avis des parties prenantes sur la création du cadre de coordination												X	Cowater
1322.2.b Organiser un atelier de validation des TDR du cadre et de son plan de travail												X	Cowater
1322.2.c Finaliser et adopter des TDR et du plan de travail												X	Cowater
<b>1322.3 Faciliter l'animation et la mise en œuvre des recommandations du cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC</b>													<b>Cowater</b>
<b>1322.4 Élaborer une cartographie des sites MA des 4 communes cibles à Kéniéba</b>													<b>Cowater</b>
<b>1322.5 Appuyer les consultations (dialogues) entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur la cartographie des sites d'exploitation MA</b>													<b>Cowater</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>1322.6 Mettre en place un système d'information géographique (SIG) des sites d'orpillage de Kéniéba</b>													<b>Cowater</b>
<b>Extrant 1323 : Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA</b>													
<b>1323.1 Mettre en place un cadre concertation et de réflexion entre les parties prenantes</b>										X	X	X	<b>Impact, Cowater</b>
1323.1.a Effectuer une étude exploratoire sur les contours du cadre de concertation entre les acteurs locaux impliqués dans le suivi du secteur minier artisanal										X	X	X	Impact, Cowater
1323.1.b Définir l'organisation et le fonctionnement du cadre de concertation locale (règles de fonctionnement, organes et attributions, etc.)										X	X	X	Impact, Cowater
1323.1.c Organiser un atelier de validation des résultats, produire et diffuser le rapport de l'atelier												X	Impact, Cowater
<b>1323.2 Élaborer un plan d'animation du cadre de concertation</b>													<b>Impact, Cowater</b>
<b>1323.3 Faciliter la tenue des concertations</b>													<b>Impact, Cowater</b>

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>Extrant 1324 : Appui technique fourni aux instances locales sur la thématique des évaluations environnementales et la collaboration inter-institutionnelle au niveau national</b>													
1324.1 Concevoir des modules de formation sur la gestion environnementale du secteur MA (impacts environnementaux, reconversion des sites, prévention d'accidents environnementaux, mécanisme de suivi)													Cowater
1324.2 Élaborer un plan de formation sur la gestion environnementale du secteur MA													Cowater
1324.3 Mettre en œuvre le plan de formation sur la gestion environnementale du secteur MA élaboré													Cowater
1324.4 Mettre en place un dispositif de suivi post-formation													Cowater
<b>Résultat intermédiaire 1400 : Gérer efficacement le Projet FEMA et assurer le suivi évaluation et la diffusion des connaissances</b>													
<b>Résultat Immédiat 1410 : Coordonner et gérer le Projet pour atteindre les résultats</b>													

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<b>Extrant 1411 : Planifier et mettre en œuvre le Projet au Mali</b>													
1411.1 Mise en place et conduite du comité technique, du comité directeur et du Comité de concertation local du projet		X						X					Cowater; Right to Play, Impact
1411.2 Préparer le plan le travail annuel et le Budget de l'An 2 et lancer ceux pour l'an 3	X	X										X	Cowater; Right to Play, Impact
1411.3 Administration du Bureau de Bamako	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater; Right to Play, Impact
1411.4 Administration du Bureau de Kéniéba	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater; Right to Play, Impact
<b>Extrant 1412 : Gérer et coordonner le projet au Canada</b>													
1412.1 Gérer, accompagner et suivre l'équipe terrain et les experts canadiens intervenant ponctuellement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater
1412.2 Appuyer l'équipe locale dans la mise en œuvre et le suivi des activités et la préparation des rapports semestriels et annuels	X	X					X	X				X	Cowater
<b>Extrant 1413 : Gérer efficacement les budgets et les finances</b>													
1413.1 Assurer la bonne application des procédures de gestions financières, notamment pour les approvisionnements	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1413.2 Suivi de l'exécution budgétaire et financière et production de rapports financiers mensuels/trimestriels/annuels	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater
<b>Extrant 1414 : Mobiliser les ressources humaines du projet</b>													
1414.1 Assurer la gestion de la paie et des bénéfiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater
1414.2 Réaliser les évaluations de performance annuelles		X	X										Cowater; Right to Play, Impact
<b>Résultat Immédiat 1420 : Suivre, Évaluer, Apprendre et Gérer les Connaissances</b>													
<b>Extrant 1421 : Suivre et Évaluer les résultats du Projet</b>													
1421.1 Réaliser le Plan de Suivi et Évaluation du Projet	X	X											Cowater
1421.2 Assurer le suivi régulier de l'avancement des activités et la collecte des données sur les extrants et les résultats, notamment par la production d'un tableau de bord mensuel et trimestriel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater
1421.3 Rencontre mensuelle de suivi sur l'avancement du projet (identification des progrès, problèmes et mise en place les ajustements requis)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater; Right to Play, Impact

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

Description : Activités/Sous-Activités	An 2 – T1			An 2 – T2			An 2 – T3			An 2 – T4			Responsable (Organisation)
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1421.4 Préparer le tableau de bord mensuel/trimestriel, les rapports semestriels et annuels	X			X			X			X			Cowater
<b>Extrant 1422 : Veiller à la prise en compte efficiente des axes et approches transversales ainsi que des communications pour le changement de comportement</b>													
1422.1 Réaliser l'évaluation environnementale, élaborer le plan de gestion environnementale et en assurer la mise en œuvre				X	X	X	X						Cowater
1422.2 Réaliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (en alignement avec l'étude globale sur le genre)	X	X	X	X									Cowater
1422.3 Planifier et suivre l'intégration des priorités et stratégies en matière d'égalité de genre et de droits humains			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater
1422.4 Assurer l'adaptation des interventions tenant compte d'une veille sécuritaire (incluant les aspects sociopolitique) et une mise à jour régulière du plan de sécurité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Cowater
<b>Extrant 1423 : Partager les connaissances et les bonnes pratiques avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux</b>													
1423.1 Partage entre l'équipe du projet			X			X			X			X	Cowater
1423.2 Partage avec les partenaires externes						X						X	Cowater

**ANNEXE 3**  
**BUDGET DETAILLE PAR CATEGORIES DE COUTS ADMISSIBLES – AN 2**

---



**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

<b>Budget Projet FEMA Année 2 (2023-24)</b>		
<b>Postes Budgétaires</b>	<b>Catégories de coûts admissibles</b>	<b>Total \$</b>
	<b>Rémunération - Employés de l'organisation</b>	
1.1	Employés canadiens / internationaux	144 750
	Employés faisant l'objet d'une affectation long-terme à l'étranger	-
1.2	<b>Rémunération - Employés locaux</b>	<b>496 455</b>
	<b>Honoraires - Sous-traitants ayant une relation sans lien de dépendance avec l'organisation</b>	
1.4	Sous-traitants canadiens	329 500
	Sous-traitants locaux	295 475
<b>Sous-total - Catégorie : Rémunérations et honoraires</b>		<b>1 266 180</b>
1.6	<b>Coûts remboursables admissibles à l'application du taux fixe d'indemnisation des frais généraux</b>	
1.6.1	Frais de voyage	257 700
1.6.2	Autres frais de formations	342 600
1.6.3	Produits, biens et fournitures	152 750
1.6.4	Frais d'administration directement liés au projet	184 500
1.6.5	Autres coûts directs	12 750
1.6.6	Coûts de Construction (moins de 20%): Travaux structurels, Travaux non-structurels	17 500
<b>Sous-total - Catégorie : Coûts remboursables admissibles à l'application du taux fixe d'indemnisation des frais généraux</b>		<b>967 800</b>
<b>Sous-total - Catégories: Rémunérations et honoraires et Coûts remboursables admissibles à l'application du taux fixe d'indemnisation des frais généraux (1.1 à 1.6)</b>		<b>2 233 980</b>
1.7	<b>Compensation pour les frais généraux et coûts indirects</b>	
1.7.1	Taux fixe de 1.1 à 1.6	254 695
<b>Sous-total - Catégorie : Compensation des frais généraux</b>		<b>254 695</b>
<b>Budget Total An 1</b>		<b>2 488 676</b>
<b>VALEUR TOTALE DU PROJET</b>		<b>2 488 676</b>



**ANNEXE 4**  
**Cadre de mesure du rendement avec cibles pour l'AN 2**

---



## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
1111	Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba	1111-1	Nombre de groupements de femmes qui reçoivent un appui organisationnel	20 groupements de femmes (Au moins 1 groupement par village d'intervention)	Sélectionner les groupements bénéficiaires dans les villages d'intervention et, en fonction de leurs besoins spécifiques, les appuyer dans leur restructuration.	20 groupements de femmes sont sélectionnés et le rapport est disponible. Le rapport d'évaluation des besoins des groupements de femmes sélectionnés est disponible. 20 groupements de femmes bénéficient d'un appui pour leur structuration.
		1111-2	Nombre de femmes qui reçoivent un appui organisationnel	500 femmes (25 femmes par groupement)	Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes	500 femmes, membres des groupements de femmes sélectionnés, bénéficient de l'appui.
		1111-3	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes quant à l'appui offert	Au moins 75% des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits de l'appui	Évaluer le niveau de satisfaction des participantes pour chaque activité	75 % des participants (F/H) sont satisfaits de l'appui
1112	Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes	1112-1	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes par rapport aux formations suivies	Au moins 75% des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des formations suivies	Assurer la formation de formatrices en vue de l'animation des sessions et ateliers de sensibilisation/formation	Les sessions de sensibilisation/formation sont tenues et les participantes expriment un niveau de satisfaction d'au moins 75 %.
		1112-2	Nombre d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) créées au sein des groupements de femmes	20 AVEC (Au moins une AVEC par groupement de femmes)	Mettre en place une AVEC au sein de chaque groupement de femmes bénéficiaires	20 AVEC sont mises en place
		1112-3	Nombre de femmes membres des AVEC	500 femmes (F) (25 membres par AVEC)	Faciliter l'adhésion des femmes aux AVEC créées	500 femmes, membres de groupements, adhèrent aux AVEC créées
1113	Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA	1113-1	Nombre de personnes (F/H) qui reçoivent une formation sur les techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement	2 438 femmes (F) reçoivent la formation (25 % de la population féminine de la zone d'intervention qui pratique l'orpaillage)	Proposer, à partir de l'analyse des pratiques actuelles, des techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement. Former les femmes et adolescentes aux nouvelles techniques proposées.	Le rapport d'état des lieux des pratiques actuelles est disponible. Des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement sont proposées et les modules de formation y afférents sont disponibles.

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
						30 formatrices (bénévoles) sont formées sur les techniques proposées.
		1113-2	Niveau de satisfaction des participants (F/H) par rapport à la formation sur les techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement	Au moins 75% des participants (F/H) sont satisfaits des formations	Evaluer le niveau de satisfaction des participantes	75 % des participants (F/H) sont satisfaits
1114	Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes	1114-1	Nombre de fournisseurs MAPE qui reçoivent une assistance technique (AT) sensible au genre	Au moins 12 (3 fournisseurs par commune cible)	Sélectionner des fournisseurs d'équipements et leur fournir des conseils sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes	12 fournisseurs d'équipements sont sélectionnés. La stratégie et le plan d'accompagnement des fournisseurs sélectionnés sont disponibles.
		1114-2	Nombre d'accords/contrats de subvention de ventes établis entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Au moins 12 (Un accord signé avec chaque fournisseur retenu)	Mettre en relation d'affaire, les fournisseurs et les groupements de femmes bénéficiaires	12 accords de partenariat ou de collaboration entre les fournisseurs d'équipements et les groupements de femmes sont établis.
		1114-3	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes par rapport aux services adaptés, offerts par les fournisseurs d'équipements bénéficiaires de l'AT	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des services adaptés, offerts par les fournisseurs	NA	NA
1121	Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA	1121-1	Nombre de femmes et adolescentes qui reçoivent une formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs	250 personnes femmes et adolescentes bénéficiaires reçoivent une formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs	Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs au CFP Tambaoura remis en état et opérationnel.	Un cadre formel régissant la collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura est établi. Au moins 62 femmes et adolescentes sont formées sur les secteurs alternatifs.
		1121-2	Niveau de satisfaction des participantes par rapport aux curricula des formations professionnelles et techniques liées aux secteurs alternatifs proposées	Au moins 75 % des participantes sont satisfaites des formations professionnelles et techniques liées aux secteurs alternatifs	Evaluer le niveau de satisfaction des participantes	75 % des participants (F/H) sont satisfaits

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
1122	Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba	1122-1	Nombre de femmes et adolescentes formées à la création, à la gestion et à la formalisation des MPME	250 femmes et adolescentes bénéficiaires formées à la création, à la gestion et à la formalisation des MPME	Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME et renforcer leurs compétences en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit	Les modules de formation sur les thématiques abordées sont disponibles. Au moins 62 femmes et adolescentes sont formées sur les thématiques abordées.
		1122-2	Niveau de satisfaction des femmes et adolescentes formées, quant à la pertinence de l'assistance technique fournie	Au moins 75% des femmes et adolescentes formées, sont satisfaites de la pertinence de l'assistance technique fournie	Evaluer le niveau de satisfaction des participantes	75% des participants (F/H) sont satisfaits
		1122-3	Nombre de MPME créées et/ou formalisées	50 MPME créées ou formalisées (au moins 20% des femmes et adolescentes formées créent une MPME)	NA	NA
1123	Assistance technique sensible au genre fourni pour une communication renforcée entre MPME et compagnies minières	1123-1	Nombre de structures/organisations qui adhèrent à plateforme de concertations sur l'approvisionnement local	Mairies des 4 communes Centres de formation professionnelle Compagnies minières (au moins 2) MPME (50)	NA	NA
		1123-2	Nombre de MPME créés ou formalisées, inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	Au moins 20 MPME (50 % des MPME créés ou formalisées) sont inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	NA	NA
1124	Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles	1124-1	Nombre de centres d'incubation des MPME établis/habilités	Deux centres d'incubation	Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME et conduire les études de faisabilité et environnementales pour leur mise à niveau.	Le rapport d'évaluation des besoins des centres est disponible. Les rapports relatifs aux études de faisabilité et environnementale pour l'aménagement des centres sont disponibles.

**PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA**

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
		1124-2	Nombre de personnes (H/F, g/f) qui fréquentent les Centres d'incubation établis	Au moins 40 femmes et adolescentes promotrices de MPME (80% des MPME), fréquentent les Centres d'incubation établis	NA	NA
		1124-3	Niveau de satisfaction des femmes et adolescentes, promotrices des MPME, par rapport aux centres d'incubation établis	Au moins 75% des femmes et adolescentes, promotrices des MPME sont satisfaites des centres d'incubation établis	NA	NA
1211	Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre	1211-1	Nombre de personnes (F/H; f/g) atteintes par les campagnes de sensibilisation	140 000 personnes (F/H; f/g)	Développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre	Le rapport d'étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba est disponible. La stratégie de sensibilisation sur le travail des enfants et les normes sexospécifiques limitant la participation productive des femmes, et son plan de mise en œuvre sont disponibles.
		1211-2	Nombre et nature des activités de sensibilisation menées	Organisation d'au moins 4 caravanes de sensibilisation dans les villages d'intervention ; Organisation de 3 Play-days par année lors des journées commémoratives (08 mars ; 12 juin et 16 juin, 20 novembre); 24 diffusions annuelles de messages ciblés à travers les Radios communautaires	Organiser des activités de sensibilisation ciblées.	Organisation d'au moins 2 caravanes de sensibilisation dans les villages d'intervention; Organisation de 2 Play-days lors des journées commémoratives (12 juin, 20 novembre); 24 diffusions de messages ciblés à travers les Radios communautaires
1212	Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les	1212-1	Nombre de personnes (F/H) formées (services techniques, OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'égalité des genres	36 personnes (F/H)	Assurer la formation des représentant des services techniques et des OSC sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction	Les modules de formation sont disponibles. 36 personnes (F/H) sont formées sur thématiques abordées.

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
	stratégies de prévention et l'EG				du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG	
		1212-2	Niveau de connaissance des participants (F/H) par rapport aux facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG	Au moins 75% des participants (F/H) aux formations connaissent les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG	Evaluer le niveau de satisfaction des participants	75% des participants (F/H) sont satisfaits
1213	Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre	1213-1	Nombre de CVPA ayant bénéficié de l'assistance technique (AT)	20 CVPA	Former les membres des CVPA sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre	Les plans d'action annuels des 20 CVPA sont disponibles. Les membres des 20 CVPA bénéficient de l'assistance.
		1213-2	Niveau d'aptitude des membres (F/H) des CVPA formés, à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	Au moins 75 % des membres (F/H) des CVPA formés sont aptes à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	Evaluer le niveau d'aptitudes des participants	75% des membres formés sont aptes à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates
		1213-3	Nombre d'enfants et adolescents identifiés sur les sites d'exploitation minière artisanale	Au moins 500 enfants et adolescents (6 - 12 ans, 13 – 17 ans) sont identifiés annuellement dans les villages d'intervention du projet	Identifier les enfants et adolescents travaillant sur les sites MA	500 enfants et adolescents (6 - 12 ans, 13 – 17 ans) sont identifiés et la liste est disponible.
1214	Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation	1214-1	Nombre de mécanismes de rescolarisation soutenus et/ou appuyés	20 mécanismes soutenus et/ou appuyés (Au moins 1 par CVPA)	Soutenir/appuyer les mécanismes de rescolarisation mis en place au sein de chaque CVPA	8 mécanismes de rescolarisation appuyés
		1214-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des CVPA, quant à la pertinence des mécanismes de rescolarisation soutenus et/ou appuyés	Au moins 75 % des membres (F/H) des CVPA sont satisfaits de la pertinence des mécanismes de rescolarisation mis en place	Evaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des membres des CVPA (F/H) sont satisfaits

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
		1214-3	Nombre d'enfants et d'adolescents transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales	Au moins 375 enfants et adolescents identifiés sont transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales (75 % (des enfants et adolescents identifiés sur les sites miniers)	Transférer les enfants et adolescents identifiés sur les sites MA vers des alternatives éducationnelles ou sociales	375 enfants et adolescents identifiés sont transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales
1221	Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA	1221-1	Pourcentage de membres des groupements de femmes et adolescentes, y compris les membres de la FEMIMA, ayant participé aux formations en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Au moins 80 % des membres des groupements de femmes, y compris la FEMIMA locales, participent aux formations en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Assurer la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA matière de leadership, de communication et de plaidoyer sur la base des besoins identifiés.	Le rapport d'évaluation des besoins de formation est disponible (cf. 1111.3). Les modules de formation sont disponibles. Au moins 100 femmes et adolescentes, membres des groupements bénéficiaires, participent aux formations
		1221-2	Niveau de connaissance des participants (F/H) en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Au moins 75 % des participants (F/H) ont un niveau élevé de connaissances en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Evaluer le niveau de satisfaction des participants	75% des participants (F/H) sont satisfaits
1222	Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national	1222-1	Nombre de membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national qui sont formés	57 femmes, membres du bureau national de la FEMIMA	Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'appui à la FEMIMA, élaborée sur la base du rapport d'audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA	Le rapport portant sur le diagnostic institutionnel et organisationnel de la FEMIMA est disponible. La stratégie d'appui à la FEMIMA est disponible. 20 membres du bureau national sont formés.
		1222-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) de la FEMIMA par rapport aux formations offertes	Au moins 75% des membres (F/H) de la FEMIMA sont satisfaits des formations suivies	Evaluer le niveau de satisfaction des participants	75% des participants (F/H) sont satisfaits
1223	Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux	1223-1	Nombre d'ateliers d'échange auxquels les membres de la FEMINA participent	4 ateliers (1 atelier / par an à partir de l'An 2)	Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques	Les membres de la FEMIMA participent à au moins un atelier.

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
	local et national) organisés	1223-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) de la FEMIMA quant à la pertinence des ateliers auxquels ils ont participé	Au moins 75 % des membres (F/H) de la FEMIMA sont satisfaits de la pertinence des ateliers	Evaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des participants (F/H) sont satisfaits
1224	Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA	1224-1	Nombre de jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants et des Clubs d'enfants, ayant bénéficié d'une formation	120 jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants. 40 jeunes (f/g) membres des Clubs d'enfants	Appuyer et former les jeunes, membres des Clubs d'enfants. Appuyer et former les jeunes, membres du Parlement des enfants.	Un rapport d'état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba est disponible. 40 jeunes (f/g) membres des Clubs d'enfants bénéficient des formations. Un rapport d'évaluation des besoins de formation du Parlement des enfants est disponible. Un plan de redynamisation du Parlement des enfants est disponible et mis en œuvre. 120 jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants bénéficient des formations.
		1224-2	Nombre de clubs d'enfants ayant élaboré un plan d'action	20 clubs d'enfants (Au moins 1 par village d'intervention)	Élaborer et appuyer la mise en œuvre des plans d'action des clubs d'enfants.	Les plans d'action des clubs d'enfants identifiés sont disponibles.
1311	Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée	1311-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	65 parties prenantes (15 au niveau national et 50 au niveau local)	Sensibiliser les parties prenantes aux résultats/recommandations de l'étude	Le rapport d'étude est disponible. La stratégie de rescolarisation est disponible. Un atelier de sensibilisation des parties prenantes identifiées est organisé (65).
		1311-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de rescolarisation développée	Le plan d'action de la stratégie de rescolarisation est mis en œuvre à 100%	NA	NA
1312	Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les	1312-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	58 parties prenantes (9 au niveau national et 49 au niveau local)	Sensibiliser les parties prenantes aux résultats/recommandations de l'étude	Le rapport d'étude est disponible. La stratégie de sensibilisation est disponible.

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
	femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée					Un atelier de sensibilisation des parties prenantes identifiées est organisé (58).
		1312-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de sensibilisation développée	Le plan d'action de la stratégie de sensibilisation est mis en œuvre à 100%	NA	NA
1313	Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA	1313-1	Nombre de rencontres et de dialogues auprès des partenaires afin de présenter les résultats des études visant à renforcer la gestion du secteur MA	Au moins 5 rencontres organisées	Organiser les rencontres de partage des résultats des études menées	2 rencontres organisées (Etudes sur l'analyse des conflits et sur l'égalité des genres)
		1313-2	Nombre de partenaires du projet bénéficiant d'une assistance technique sur le plaidoyer et le renforcement de la gestion du secteur MA	65 parties prenantes bénéficient d'une assistance technique sur le plaidoyer et le renforcement de la gestion du secteur MA	Les capacités des acteurs non-gouvernementaux sont renforcées en plaidoyer, lobbying et négociation	40 parties prenantes (2 représentants de chaque catégorie) bénéficient des sessions de renforcement des capacités
1314	Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée	1314-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	59 parties prenantes (10 au niveau national et 49 au niveau local)	Sensibiliser les parties prenantes aux résultats/recommandations de l'étude	Le rapport d'étude est disponible. La stratégie de gestion des conflits est disponible. Un atelier de sensibilisation des parties prenantes identifiées est organisé (59).
		1314-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits développée	Le plan d'action de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits est mis en œuvre à 100%	NA	NA
1321	Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du	1321-1	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA organisées	8 sessions de sensibilisation et de formation organisées (2 sessions par commune d'intervention)	Les sessions de sensibilisation sont organisées dans les 4 communes d'intervention	Un plan de sensibilisation ainsi que les supports sont disponibles. Une session de sensibilisation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA est organisée dans chaque commune.

## PLAN DE TRAVAIL DE L'AN 2 DU PROJET FEMA

CODE RES.	RÉSULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE À LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTÉS AN 2	CIBLE À LA FIN DE L'AN 2
	secteur minier artisanale	1321-2	Nombre d'employés (F/H) des instances locales sensibilisés et formés aux outils élaborés	16 employés (F/H) des instances locales formés (4 par commune)	NA	NA
		1321-3	Niveau de maîtrise des outils par les personnes (F/H) formées	Au moins 80 % des personnes (F/H) formées maîtrisent les procédures	NA	NA
1322	Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement	1322-1	Nombre de mécanismes de structuration et de suivi du secteur minier artisanal prenant en compte l'égalité des genres et/ou l'environnement, mis en place au niveau local	4 mécanismes de structuration et de suivi mis en place (1 par commune)	Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA	Les contours du cadre sont définis et adoptés
		1322-2	Niveau de satisfaction des représentants (F/H) des autorités locales par rapport aux mécanismes mis en place	Au moins 80 % des représentants (F/H) des autorités locales sont satisfaits des mécanismes mis en place	NA	NA
1323	Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA	1323-1	Nombre d'ateliers de concertation tenus	1 atelier par an	Renforcer les mécanismes de coordination inclusifs dans le suivi du secteur minier artisanal	Un atelier de concertation est tenu.
		1323-2	Niveau de satisfaction des parties prenantes par rapport aux mécanismes de coordination	Au moins 75 % des parties prenantes ont un niveau élevé par rapport aux mécanismes de coordination	Evaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des participants (F/H) sont satisfaits
1324	Appui technique fourni aux instances locales sur la thématique des évaluations environnementales et la collaboration inter-institutionnelle au niveau national	1324-1	Pourcentage d'élus et acteurs formés, qui connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal	Au moins 80 % des élus et acteurs locaux connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal		
		1324-2	Niveau de satisfaction des acteurs par rapport aux synergies d'actions inter-institutionnelles en termes de gestion environnementale du secteur MA	Au moins 80 % des acteurs (F/H) sont satisfaits des synergies établies en termes de collaboration inter-institutionnelle sur la gestion environnementale du secteur MA		